



RÉGION ACADEMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

LIVRET D'ACCUEIL DE LA RÉGION ACADEMIQUE GUYANE

2025-2026



LE GUIDE PRATIQUE DES NOUVEAUX PERSONNELS DE L'ACADEMIE





ÉDITO

Chers collègues,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans l'Académie de Guyane. Que vous arriviez d'une autre Académie ou que vous preniez vos premières fonctions dans l'Éducation nationale, vous rejoignez une communauté engagée au service d'une mission essentielle : accompagner la jeunesse de ce territoire vers sa réussite.

Travailler pour l'Académie de Guyane, c'est avant tout travailler pour sa jeunesse, pour son avenir, pour sa vitalité et pour sa force de demain. L'École est au cœur de ce projet. Elle doit permettre à chaque élève de s'émanciper, en luttant contre toutes les formes d'inégalités et de déterminismes. Elle doit offrir un cadre sûr, bienveillant et respectueux, où aucune forme de discrimination n'a sa place.

Notre objectif est clair : que chaque enfant de Guyane, où qu'il vive, ait les mêmes chances de réussir.

Ma feuille de route comme Recteur repose sur trois axes clairs et complémentaires : **Protéger, Préparer et Bâtir ensemble.**

- Protéger nos élèves et nos personnels, afin que l'école soit un espace de confiance et de sérénité.
- Préparer les jeunes de Guyane aux défis d'aujourd'hui et de demain, en leur donnant les savoirs et les compétences nécessaires.
- Bâtir ensemble, avec vous, une école ambitieuse, inclusive et ouverte, qui soit à la hauteur des attentes de ce territoire et de ses habitants.

Nous sommes un acteur puissant du développement économique et social de la Guyane. Car investir dans l'éducation, c'est investir dans l'avenir de ce territoire, dans l'émancipation de sa jeunesse, et dans la construction d'une société plus juste, plus compétente et plus prospère.

Quotidiennement, vous contribuez à cette ambition collective. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner, valoriser votre engagement et améliorer vos conditions d'exercice.

Ensemble, nous faisons de l'école un levier d'avenir pour toute la Guyane.



SOMMAIRE

La région académique de Guyane

1

La gouvernance académique.....	6
L'Académie en chiffres.....	8
Les délégations académiques.....	9
Le calendrier scolaire 2025-2026.....	13
Le projet académique 2024-2027.....	15
FOCUS 2025 : Réforme de la formation initiale des professeurs.....	16

L'organisation administrative de l'Académie

2

L'organigramme de la région académique.....	19
Les corps d'inspection du premier degré.....	21
Les inspecteurs du second degré.....	22
Les bassins de formation.....	25
Les Campus des métiers et des qualifications.....	26
L'enseignement supérieur.....	27

Votre vie professionnelle et votre carrière

3

Vos premières démarches.....	30
Votre protection sociale.....	31
Vous êtes en situation de handicap ou vous avez des difficultés de santé.....	33
Votre rémunération.....	34
Vos droits, libertés et obligations en tant qu'agent de l'État.....	35
Vos instances de dialogue social.....	37
Qui gère votre dossier : vous êtes enseignant.....	39
Qui gère votre dossier : vous êtes non enseignant.....	40
Le déroulement de carrière en tant qu'agent public.....	41
L'info sur les retraites.....	42

4

Des équipes à votre écoute

Vos ressources humaines de proximité.....	44
Le service AMP : Attractivité - Mobilité - Proximité.....	46
Le service médical.....	47
À vos côtés en cas de difficultés.....	49
L'action sociale : aides et offres en faveur des personnels.....	50
L'EAFC : se former tout au long de la vie.....	51
Des ressources en ligne et accessibles.....	52
La cellule Communication à votre écoute.....	53
La Division des Systèmes d'Information (DSI).....	55

5

Des ressources pédagogiques et éducatives à votre disposition

La lutte contre le harcèlement entre élèves.....	60
Les compétences psychosociales.....	61
La prévention et la lutte contre l'illettrisme.....	63
Les valeurs de la République.....	64
Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances (REP & REP+, CLA...).....	65
L'école inclusive.....	66

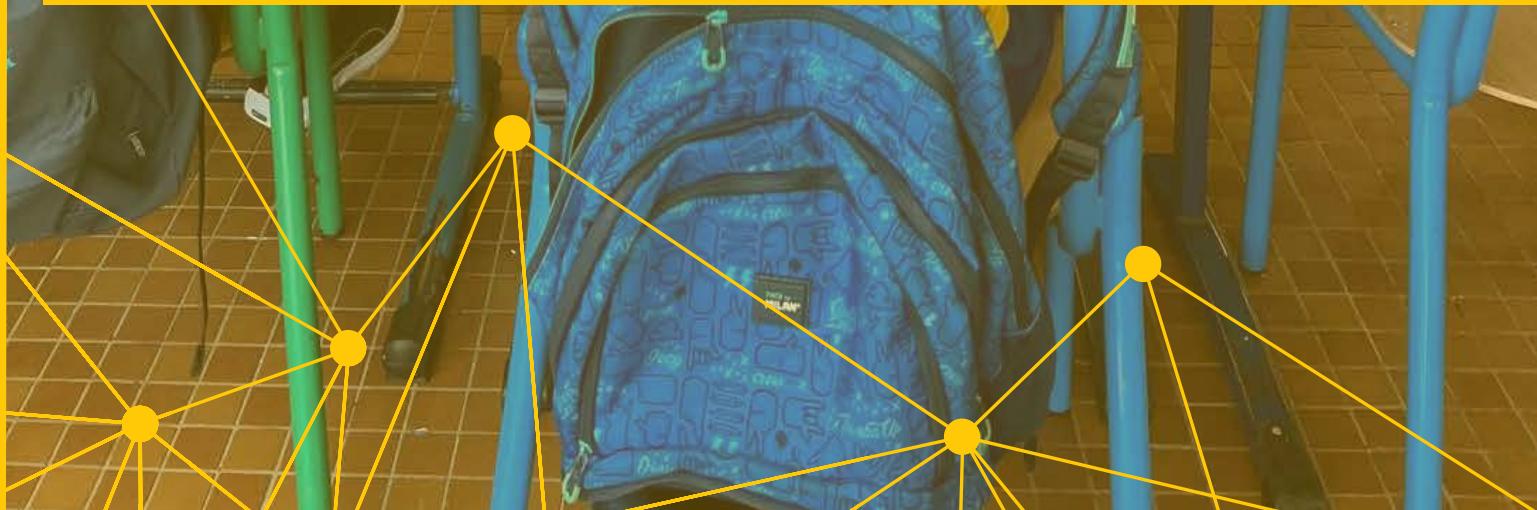
6

Les infos pratiques

Annuaire du Rectorat.....	68
Numéros utiles.....	71
Annuaire des collèges.....	73
Annuaire des lycées.....	74
Annuaire des LGTA et établissements privés sous contrat.....	75
Glossaire des sigles de l'Éducation nationale.....	76



LA RÉGION ACADEMIQUE DE GUYANE



La gouvernance académique

LE RECTEUR

Guillaume Gellé

Il représente le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il est responsable de l'ensemble du service public de l'éducation sur le territoire académique, de la maternelle à certaines formations post-bac, et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

Il a notamment pour missions de :

- veiller à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant à l'Éducation nationale ;
- définir la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale ;
- assurer la gestion des personnels et des établissements ;
- développer des relations avec les autres services de l'État, les acteurs politiques, économiques, socio-professionnels et notamment avec les collectivités territoriales ;
- rendre compte au ministre du

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Emmanuel Henry

Il est le principal adjoint du Recteur et, sous son autorité, assure la direction administrative de l'Académie avec le soutien des services académiques structurés autour de deux pôles : la direction des ressources humaines et la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens. Participant activement à la mise en œuvre de la politique éducative, il supplée le Recteur en cas d'absence ou d'empêchement et dispose d'une délégation de signature. Responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques, il coordonne l'activité des divisions et services en concertation avec les conseillers du Recteur. Il contribue à éclairer les décisions stratégiques du Recteur sur les orientations majeures de la gestion académique et pilote le dialogue social en collaboration avec la directrice de cabinet et la DRH.

LA DIRECTRICE DE CABINET

Gwladys Adonaï-Robin

Elle joue un rôle central dans la coordination et le pilotage de l'action académique. Elle est responsable des affaires réservées et participe activement au dialogue social au niveau académique. Elle entretient des relations régulières avec les élus, prépare les visites ministérielles en lien avec le cabinet du ministre et la préfecture, et organise les déplacements du Recteur.

Chargée de la coordination des dossiers et projets majeurs du ministère, elle assure également la gestion des crises et des faits graves en collaboration avec la cellule Communication. Enfin, elle veille à la bonne information du ministère et à la qualité de la communication interne et externe de l'académie, en s'appuyant sur le service Ccommunication et la DRH du rectorat.

LES INSPECTEURS D'ACADEMIE, DIRECTEURS ACADEMIQUES DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IA-DASEN)

Didier Cauret - DAASEN Centre Est

Yannick Peran - DAASEN Ouest

Nommés par décret du Président de la République, ils conduisent leur action sous l'autorité du Recteur.

Ils ont la responsabilité de l'évolution pédagogique et structurelle des écoles et des établissements, de la gestion des postes, de la répartition des moyens d'enseignement et de vie scolaire et, pour le second degré, de l'affectation des élèves. Ils assurent le suivi et l'accompagnement des personnels de direction.



LES CONSEILLERS DU RECTEUR

Ils sont placés sous l'autorité du Recteur :

- le Directeur de la Pédagogie,
- le Délégué Régional Adjoint en charge de la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC),
- le Délégué Régional Adjoint en charge de l'Information et l'Orientation (DRAIO),
- le Délégué Régional Adjoint en charge du Numérique Éducatif (DRANE),
- le Conseiller Technique des Etablissements et de la Vie Scolaire (CT-EVS),
- le Conseiller Technique Médical et Social.
- le Conseiller en charge des Politiques prioritaires.

Les conseillers du recteur jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques éducatives et accompagnent le Recteur dans la gestion stratégique de l'académie. Ils assurent la coordination entre les services académiques et les établissements scolaires. Leur expertise et leur proximité avec le terrain leur permettent d'agir en véritables facilitateurs pour répondre aux enjeux locaux et soutenir l'action éducative en Guyane.

LES CORPS D'INSPECTION

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes ainsi que tous les personnels enseignant et d'éducation (stagiaires, titulaires, contractuels). Seuls ou à plusieurs, ils sont en charge de dossiers thématiques et transversaux. Ils entretiennent des liens avec l'inspection générale. Ils ont également une mission de conseil du Recteur et d'évaluation des établissements et des écoles.

LES INSPECTEURS D'ACADEMIE, INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA-IPR)

Sous l'autorité du Recteur, les IA-IPR ont pour mission d'évaluer, conseiller et accompagner les enseignants des collèges et lycées d'enseignement général et technologique.

Experts dans leur discipline, ils veillent à la bonne mise en œuvre des programmes scolaires et apportent un soutien aux équipes pédagogiques. Ils sont également responsables du suivi des examens et certifications (Baccalauréat, Brevet, etc.), en supervisant leur organisation et en garantissant le respect des normes académiques et nationales.

LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (IEN-ET) OU GÉNÉRAL (IEN-EG)

Sous l'autorité du Recteur, les IEN-EG et IEN-ET supervisent l'évaluation, l'accompagnement et l'animation pédagogique dans les écoles primaires. Les IEN-EG se concentrent sur l'enseignement général, tandis que les IEN-ET interviennent dans le domaine de l'enseignement technique (écoles primaires et collèges). Ils veillent à la mise en œuvre des programmes scolaires, apportent un soutien aux enseignants et favorisent l'amélioration des pratiques pédagogiques.

Ils sont également responsables de l'organisation des évaluations et des examens, ainsi que de l'accompagnement des projets éducatifs locaux en lien avec les directeurs d'école et les équipes pédagogiques.

LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PREMIER DEGRÉ (IEN)

Sous l'autorité des DAASEN, les IEN supervisent et accompagnent les enseignants des écoles maternelles et élémentaires. Ils veillent à la mise en œuvre des programmes pédagogiques, offrent un soutien aux équipes éducatives, et évaluent les pratiques pour en garantir l'efficacité. Ils sont également responsables de la gestion des évaluations scolaires et participent à l'élaboration des projets éducatifs locaux en collaboration avec les directeurs d'école, les enseignants et les partenaires de l'académie.

L'Académie en chiffres

PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

10 442

ÉTABLISSEMENTS du public et du privé sous contrat

252

écoles, collèges et lycées
soit :

191 écoles (maternelles,
élémentaires & groupes scolaires)

40 collèges

18 lycées généraux et
technologiques (LGT) &
lycées POlyvalents (LPO)

3 lycées professionnels (LP)

7 236

agents de l'Éducation Nationale
enseignent aux élèves du 1er et
2nd degré dans le public

2234 agents administratifs en
établissement

1682 personnels d'éducation
(AESH, AED...)

ÉLÈVES

du 1er degré et 2nd degré

89 901

écoliers, collégiens et lycéens
soit :

50 175

élèves du 1er degré

39 726

élèves du 2nd degré

dont

905

étudiants au lycée (BTS, classe prépa...)

RÉSULTATS AUX EXAMENS

Taux de réussite

70,9%

Diplôme
National du
Brevet (DNB)

87,6%

Baccalauréat
Général

88,7%

Baccalauréat
Technologique

67,3%

Baccalauréat
Professionnel

333 agents administratifs
hors établissement

139 personnels de direction
et d'inspection

Les délégations académiques

Les délégations académiques de Guyane constituent un réseau de services spécialisés qui appuient le rectorat dans la mise en œuvre des politiques éducatives sur tout le territoire, des zones urbaines du littoral aux communes de l'intérieur. Elles regroupent des expertises variées – pédagogie, formation des personnels, orientation et insertion, numérique éducatif, action culturelle, égalité des chances, santé et inclusion – et travaillent en lien étroit avec les établissements scolaires, les collectivités locales et les partenaires institutionnels.

Leur rôle est d'adapter les directives nationales aux réalités du terrain, en tenant compte des spécificités sociales, linguistiques, culturelles et géographiques de la Guyane.

Elles contribuent à garantir la cohérence et la qualité du service public d'éducation en soutenant les équipes, en pilotant des dispositifs pédagogiques ou innovants, et en assurant un accompagnement de proximité dans l'ensemble du territoire guyanais.



DAAC

DÉLÉGATION ACADEMIQUE
AUX ARTS ET À LA CULTURE

La Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) impulse et coordonne la mise en œuvre de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de l'Académie de Guyane au service de la réussite de tous les élèves.

Elle met en place une politique partenariale associant les acteurs de la vie culturelle, artistique et scientifique, les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État. Elle anime le réseau des professeurs relais mis à disposition de 28 structures culturelles du territoire guyanais.

Elle accompagne les équipes éducatives dans la construction de leurs projets et leur propose des parcours spécifiques au sein de l'École académique de la formation continue.

Elle accompagne aussi les chefs d'établissement et les référents culture dans la prise en main des dispositifs contribuant à l'atteinte de l'objectif du 100 % EAC.

CONTACT

DÉLÉGUÉE ACADEMIQUE - DAAC

Isabelle Niveau

isabelle.niveau@ac-guyane.fr

DRAIO-MLDS

**DIRECTION DE RÉGION ACADEMIQUE À
L'INFORMATION ET À L'ORIENTATION - MISSION
DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

La Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO) de Guyane pilote les actions liées à l'orientation, à l'accompagnement des parcours et à la connaissance des métiers et des formations. Elle soutient les établissements pour aider chaque jeune à construire un projet scolaire et professionnel cohérent.

En son sein, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) œuvre à prévenir et réduire le décrochage. Elle repère les élèves en difficulté, propose des dispositifs de remobilisation et accompagne les jeunes sortis du système scolaire vers une reprise d'études, une formation ou une insertion professionnelle.

En Guyane, où les distances, la diversité linguistique et les réalités sociales rendent les parcours plus fragiles, la DRAIO-MLDS adapte ses actions aux besoins du terrain afin de sécuriser les trajectoires et favoriser la réussite de tous les jeunes.



CONTACT

DÉLÉGUÉE ACADEMIQUE - DRAIO-MLDS
Dominique Berleux
dominique.berleux@ac-guyane.fr

DAREIC

**DÉLÉGATION ACADEMIQUE
AUX RELATIONS EUROPÉENNES
ET INTERNATIONALES ET À LA
COOPÉRATION**

mobilité pour les personnels du rectorat et des établissements du consortium.

Envie d'une ouverture internationale ?

Construisons ensemble vos projets de mobilité et de coopération hors Europe, du conseil stratégique aux solutions concrètes.

Besoin d'un appui pour vos documents officiels ?

Accords, conventions, contrats ou lettres en langue étrangère : notre équipe met à votre service son expertise et ses réseaux.

Avec la DAREIC, vos projets franchissent les frontières. Ensemble, nous donnons à vos initiatives une dimension véritablement internationale.



CONTACT

DÉLÉGUÉE ACADEMIQUE - DAREIC
Atilas Cardozo
atilas.cardozo@ac-guyane.fr

Les délégations académiques



Délégation Régionale Académique du Numérique pour l'Education

Le développement de l'usage du numérique au service de l'enseignement est assuré par la Délégation Régionale et Académique pour le Numérique Éducatif (DRANE).

Ce service met en œuvre la déclinaison académique de la politique numérique éducative nationale sous la forme d'une Feuille de Route en partenariat avec les collectivités locales et les services académiques de l'Éducation nationale. La DRANE propose en articulation avec l'EAFC un plan de formation dédié au numérique éducatif.

Les bureaux de la DRANE sont situés au rectorat de l'académie de Guyane et l'équipe se compose de 4 personnes :

**O DÉLÉGUÉ ACADEMIQUE
AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF**

Serge MOUTON
serge.mouton@ac-guyane.fr

**O CHARGÉ DE MISSION COMMUNICATION ET
RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉDUCATION**

Guillaume ALLEMANN
guillaume.allemann@ac-guyane.fr

**O ADJOINT DÉLÉGUÉ ACADEMIQUE
AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF**

Franck FREROT
franck.frerot@ac-guyane.fr

**O CHARGÉ DE MISSION FORMATION AU
NUMÉRIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

James PRITCHARD
james.pritchard@ac-guyane.fr

Le numérique éducatif facilite les apprentissages et soutient l'innovation, en offrant des outils aux enseignants pour la formation des élèves et l'information des parents.

LES INCONTOURNABLES



Environnement Numérique de Travail accessible aux enseignants, élèves et parents

apps.education.fr

une collection d'applications pour accompagner l'enseignant dans son métier



Production de parcours pédagogiques scénarisés



La formation continue en ligne de tous les personnels de l'EN



Montée en compétences numériques des élèves et certifications



Montée en compétences numériques des enseignants et certifications



Afin d'assurer la soutenabilité des solutions et un continuum de services dans l'académie un Cadre d'Usage du numérique et de l'IA est disponible depuis la rentrée 2024. Il formalise les liens entre les usages et les outils numériques.

CONTACT

DÉLÉGUÉE ACADEMIQUE - DRANE

Serge Mouton

serge.mouton@ac-guyane.fr

DRAFPIC

DÉLÉGATION ACADEMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

La DRAFPIC contribue à définir, faire évoluer et mettre en œuvre la politique académique de formation tout au long de la vie.

La voie professionnelle rassemble la formation initiale, scolaire ou en apprentissage, ainsi que la formation continue assurée par le réseau des GRETA.

La DRAFPIC veille à la cohérence de l'offre régionale, pilote la voie professionnelle, participe à l'élaboration de la carte des formations et soutient le développement de l'apprentissage dans les EPLE.

Elle accompagne la construction de parcours en voie scolaire, apprentissage et formation continue, et pilote la formation des adultes.

Elle renforce enfin les relations École-Entreprise, notamment via les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE) et les Bureaux Des Entreprises (BDE).

CONTACT

DÉLÉGUÉE ACADEMIQUE - DRAFPIC

Pascal Le Guen

pascal.le-guen@ac-guyane.fr

DAVLC

DÉLÉGATION ACADEMIQUE À LA VIE LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE

La vie lycéenne et la vie collégienne, animée par le délégué académique, s'articulent autour d'instances (au niveau établissement, académique, national), dans lesquelles sont élus des élèves pour représenter leurs pairs.

Les élus du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) sont réunis par le recteur pour échanger autour de sujets d'actualité qui les concernent, et présenter leurs actions en faveur d'un climat scolaire serein (lutte contre les discriminations, éducation au développement durable, sécurité...).

Le DAVLC anime le groupe des élus du CAVL, qui est associé aux travaux des comités de pilotage académique, et travaille en lien avec les Conseils de vie collégienne et lycéenne, et le Conseil national de la vie lycéenne.

CONTACT

DÉLÉGUÉE ACADEMIQUE - DAVLC

Marjorie Catorc

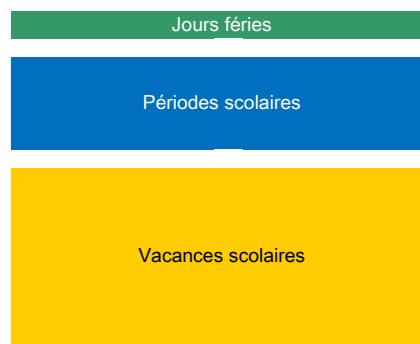
marjorie.catorc@ac-guyane.fr

Le calendrier scolaire 2025 - 2026

Août 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	Janvier 2026
01 V	01 L Rentrée des Eleves	01 M	01 S Toussaint	01 L	01 J Jour de l'An
02 S	02 M	02 J	02 D	02 M	02 V
03 D	03 M	03 V	03 L	03 M	03 S
04 L	04 J	04 S	04 M	04 J	04 D
05 M	05 V	05 D	05 M	05 V	05 L
06 M	06 S	06 L	06 J	06 S	06 M
07 J	07 D	07 M	07 V	07 D	07 M
08 V	08 L	08 M	08 S	08 L	08 J
09 S	09 M	09 J	09 D	09 M	09 V
10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S
11 L	11 J	11 S	11 M Armistice 1918	11 J	11 D
12 M	12 V	12 D	12 M	12 L	12 L
13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M
14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M
15 M Assomption	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S
18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D
19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L
20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M
21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M
22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S
25 L	25 J	25 S	25 M	25 J NOËL	25 D
26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L
27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 V Pré rentrée scolaire	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V
31 D		31 V		31 M	31 S

Les classes
vaqueront le vendredi
15 mai 2026 et le
samedi 16 mai 2025

Le départ en
vacances a lieu après
la classe le jour de
sortie mentionné, la
reprise des cours le
matin des jours
indiqués



La période 1 s'étale sur 7 semaines de cours. La période 2 est sur 11 semaines et 3 jours de cours entrecoupées du pont de

Rentrée des enseignants : le vendredi 29 août 2025
Rentrée des élèves : le lundi 1er septembre 2025
Période 1 : Toussaint du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025
Période 2 : Noël du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Période 3 : Carnaval du samedi 7 février 2026 au lundi 23 février 2026
Période 4 : Pâques du mercredi 1er avril 2026 au jeudi 16 avril 2026
Fin des cours le samedi 4 juillet 2026

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

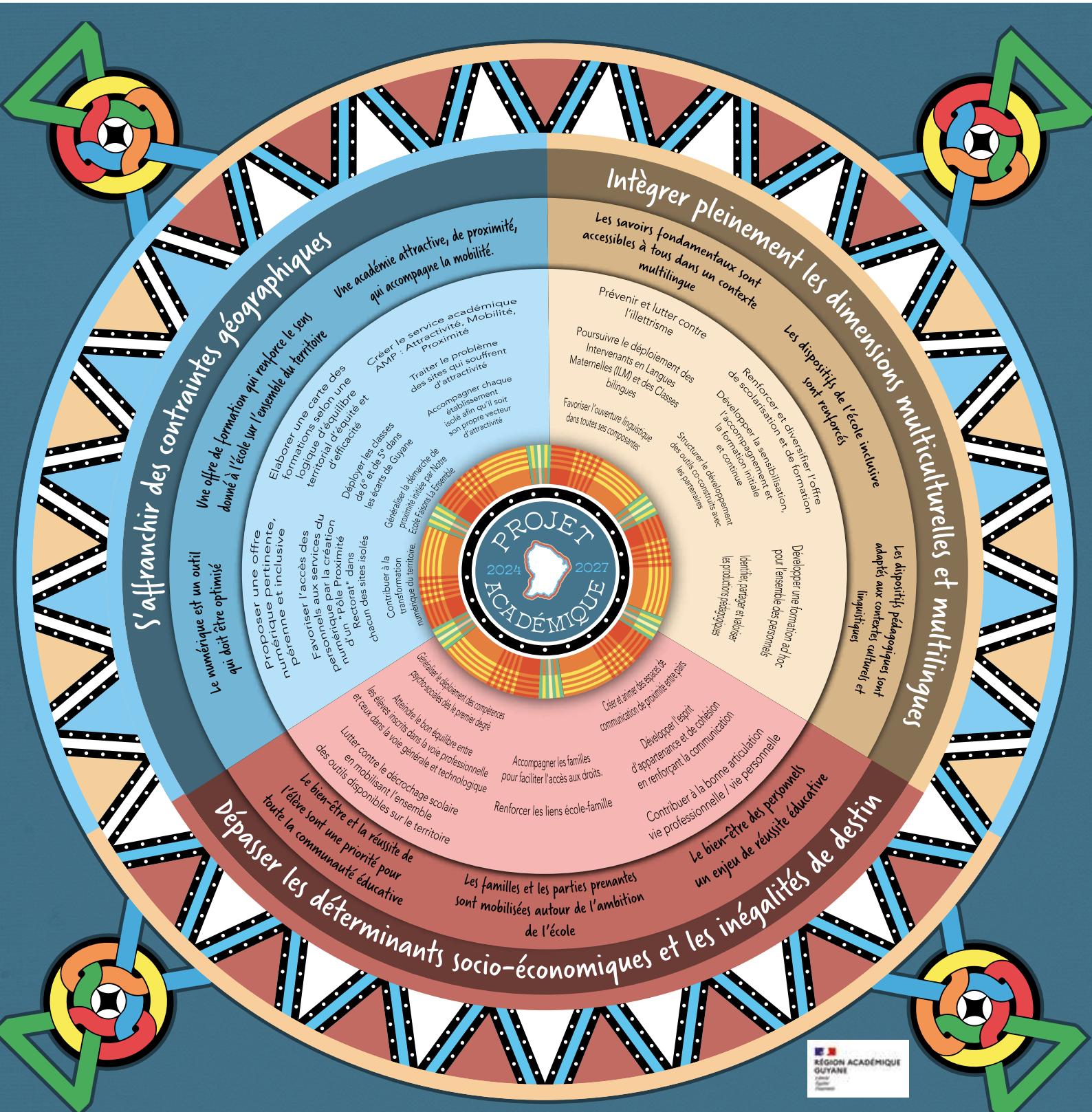
Période scolaire n° 3 - 5 semaines		Période scolaire n° 4 - 5 semaines et 3 jours		Période scolaire n° 5 : 11 Semaines 3 jours		Période scolaire n° 6 : 11 semaines et 3 jours		Période scolaire n° 6 : 11 semaines et 3 jours		Période scolaire n° 6 : 11 semaines et 3 jours	
Février 2026	01 D	Mars 2026	01 D	Avril 2026	01 M	Avril 2026	01 V Fête du travail	Juin 2026	01 L	Juillet 2026	01 M
02 L		02 L		02 J		02 S		02 M		02 J	
03 M		03 M		03 V		03 D		03 M		03 V	
04 M		04 M		04 S		04 L		04 J		04 S	
05 J		05 J		05 D Pâques		05 M		05 V		05 D	
06 V		06 V		06 L de Pâques		06 M		06 S		06 L	
07 S		07 S		07 M		07 J		07 D		07 M	
08 D		08 D		08 M		08 V Victoire 1945		08 L		08 M	
09 L		09 L		09 J		09 S		09 M		09 J	
10 M		10 M		10 V		10 D		10 M Abolition esclavage		10 V	
11 M		11 M		11 S		11 L		11 J		11 S	
12 J		12 J		12 D		12 M		12 V		12 D	
13 V		13 V		13 L		13 M		13 S		13 L	
14 S		14 S		14 M		14 J Ascension		14 D		14 M Fête Nationale	
15 D		15 D		15 M		15 V		15 L		15 M	
16 Lundi Gras		16 L		16 J		16 S		16 M		16 J	
17 Mardi Gras		17 M		17 V		17 D		17 M		17 V	
18 M Cendres		18 M		18 S		18 L		18 J		18 S	
19 J		19 J		19 D		19 M		19 V		19 D	
20 V		20 V		20 L		20 M		20 S		20 L	
21 S		21 S		21 M		21 J		21 D		21 M	
22 D		22 D		22 M		22 V		22 L		22 M	
23 L		23 L		23 J		23 S		23 M		23 J	
24 M		24 M		24 V		24 D Pentecôte		24 M		24 V	
25 M		25 M		25 S		25 L de Pentecôte		25 J		25 S	
26 J		26 J		26 D		26 M		26 V		26 D	
27 V		27 V		27 L		27 M		27 S		27 L	
28 S		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	
29 D		29 D		29 M		29 V		29 L		29 M	
30 L		30 L		30 J		30 S		30 M		30 J	
31 M						31 D					31 V

de 7 semaines. La période 3 est de 5 semaines. La période 4 est de 5 semaines et 3 jours. La période 5 s'étale sur l'ascension.

Le projet académique 2024 - 2027

La Guyane, vaste terre d'accueil à forte croissance démographique, scolarise chaque année entre 1000 et 1500 élèves supplémentaires pour lesquels nous devons offrir un parcours scolaire et éducatif à la hauteur des attentes des familles et des enjeux de l'éducation pour le développement du territoire.

L'élaboration du projet académique a été l'occasion de prendre le temps nécessaire pour réaliser collectivement le bilan du précédent projet et définir ensemble les lignes directrices de notre politique éducative pour les trois prochaines années en lien avec les singularités de notre territoire.



**FOCUS
2025**
Réforme de la formation initiale des professeurs
1^{ER} DEGRÉ

Le nouveau parcours pour devenir professeur des écoles

BACCALAURÉAT

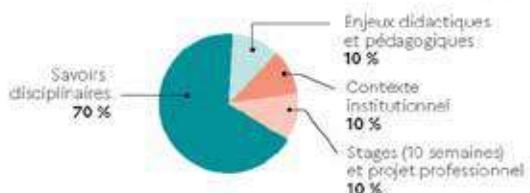
**LICENCE
DISCIPLINAIRE**
L1 L2* L3*

* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.

**LICENCE PROFESSORAT
DES ÉCOLES (LPE)**

Dès la rentrée 2026

Rentrée 2027

L1 L2 L3

CONCOURS À BAC + 3
Pour les candidats inscrits en L3 :

- 2 épreuves d'admissibilité
- 2 épreuves d'admission

Dès la session 2026

Pour les candidats de LPE :

- 2 épreuves d'admission

A partir de la session 2028

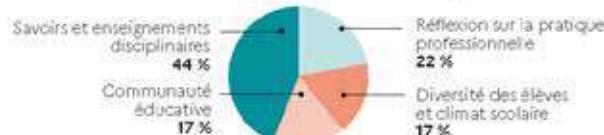
Dès la rentrée 2026

MASTER MENTION PROFESSORAT DES ÉCOLES
M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires : environ 1 400 € nets/mois

M2

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : environ 1 800 € nets/mois


PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois | 4 ans d'engagement à servir

Plus d'infos sur
education.gouv.fr

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

**FOCUS
2025**
Réforme de la formation initiale des professeurs
2^e DEGRÉ

Le nouveau parcours pour devenir professeur de collège et lycée ou conseiller principal d'éducation

BACCALAUREAT
LICENCE DISCIPLINAIRE
L1
L2*
L3*

* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.

Dès la session 2026
CONCOURS À BAC + 3*

2 épreuves d'admissibilité + 2 épreuves d'admission

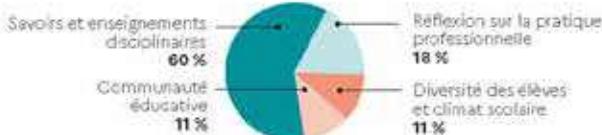
* Hors agrégation.

Dès la rentrée 2026
MASTER MENTION PROFESSORAT DU 2^e DEGRÉ
M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires : environ 1 400 € nets/mois

M2

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : environ 1 800 € nets/mois


PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois | 4 ans d'engagement à servir

 Plus d'infos sur
education.gouv.fr

 Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie



L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ACADEMIE DE GUYANE



L'organigramme de la région académique de Guyane



Correspondants territoriaux de l'IGESR
Jean-Marc MOULLET
Philippe REYMOND

Médiateurs académiques
Yolaine CHARLOTTE-BOLORE
Claude EZELIN

Recteur de Région Académique
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
Guillaum

Directrice de Cabinet
du recteur
Gwladys ADONAÏ-ROBIN

Secrétaire Général
Secrétaire
Emmanuelle

Conseillers Techniques

Établissements et vie scolaire (CT-EVS)
Pierre GALIANA

1er Degré
Cynthia FRENET

École inclusive
Sylviane EREPDOC

Médecin
Chitale REMONJA

Infirmière
Geneviève EUZET

Service social élèves (SSE)
Véronique BABOUL

Cabinet du Recteur

Cheffe de Cabinet
Anne-Lise ROTUREAU

Directeur de la Pédagogie
Jeremy PUAUX

Conseiller Social et RH
Natacha KARAM

Équipe Mobile de Sécurité (EMS)
Alain VUONG

Assistante de direction
Fanny VITAL

Secrétaire particulière du recteur
Melicia ARAUJO DA SILVA

Cellule Communication
Vanessa GITTIENS / Louise GARCIA / Carole MONTGENIE

Rachel VIE

Ressources Humaines

Secrétaire Général Adjoint,
Directeur des Ressources Humaines
N.

DRH adjointe
Edith TROCHIMARA (intérim DRH)

DPE1 - Division des Personnels Enseignants du 1er Degré
Jean RAMERY

DPE2 - Division des Personnels Enseignants du 2nd Degré
Karine AGELAN

DPATE - Division des Personnels Administratifs, Techniques et Encadrement
Sabine PLACIAL

DPCL - Division des Pensions et des Congés Longs
Marie-Gabrielle GLONDU

Service de la coordination Paye
Nolwenn GUILLEMAIN

SSP - Service Social des Personnels
Jocelyne MEDA
Karene DEBIBAKAS

AMP - Service Attractivité Mobilité Proximité
Didier COLLETIN

Correspondante Handicap
Christelle LEGRAND

Moyens

Secrétaire
Directrice
de l'

Bernard

DBAP - Division
Performance
Bernard MA

DOSEP - Division
l'Enseignement
Karine EGAL

DIVISCO - Division
Patricia HO

SREES - Service
l'Enseignement
Patrick CAN

Préparation d...

Conseillers du Recteur

Politiques prioritaires
David LEPERS

Inspectrice Santé et sécurité au travail (ISST)
Christelle GALLIOT

Déléguée régionale à la recherche et à la technologie (DRRT - Préfecture)
Nadine AMUSANT

Contextualisation des savoirs CAFCES
Jean MOOMOU

Défense
Corinne MELON-CLEANTE

Service de Défense et de Sécurité Académique

Directeur Adjoint / CT-EVS – (P.VA, P.VALREP)
Pierre GALIANA

DRASI/RSSI – (P.SN)
Nicolas FOUCOU

CT-EMS – (P.VA, P.Sécu)
Alain VUONG

CT AS – (P.AS)
Véronique BABOUL

IEN-IEF – (P.VALREP)
Marie-Line LOUISIOR

IA-IPR EVS – (P.VALREP)
Corinne MELON-CLEANTE

Cheffe de Cabinet – (P.ESR)
Anne-Lise ROTUREAU

CARM – (P.Sécu)
Jean-Joel DECHESNE

Responsable Académique PHARE – (P.AS)
Olivia FOUREL

DRRT – (P.ESR)
Nadine AMUSANT

SAJ – (P.VA)
Pierre-Marie VELU

IA-IPR EVS – (P.AS)
Alain SEDILOT

Chargés de mission

Philippe VALLAS / Kelly COMPPER

École Académique

Sabine

Retrouvez toutes vos informations
sur notre futur intranet :



<https://intranet.ins.ac-guyane.fr>

CANOPE

Directeur
Patrice SOLBIAC

UNSS

Directeur
Riquel BRUNO

ORGANIGRAMME 2025-2026

ique, Recteur d'Académie
s universités,
vices de l'Éducation Nationale
e GELLÉ

Général de Région Académique
aire Général d'Académie
manuel HENRY

Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
Adjoint des Services de
l'Éducation Nationale
Yannick PERAN
IA-DAASEN Ouest

Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
Adjoint des Services de
l'Éducation Nationale
Didier CAURET
IA-DAASEN Centre-Est

Assistantes de direction
NNOT / Claudine MIRANDE-NEY

& Organisation Scolaire

Secrétaire Générale Adjointe,
de des Moyens, du Budget et
'Organisation Scolaire
Nicole ROCHUR

Directeur adjoint
d MAJZA (affaires financières)

n du Budget, des Achats et de la

JZA

on de l'Organisation Scolaire et de
nt Privé

LGI

vision de la Vie Scolaire
SANG-FOUK

ce régional des Établissements et de
nt Supérieur

ION

es instances

ZON

Expertise et Support

Secrétaire Général Adjoint,
Directeur de l'Expertise et des
Fonctions Supports
Bruno PIERRE-LOUIS

DEC - Division des Examens et Concours
Denis CLAVEL

DAGL - Division des affaires Générales et de la
Logistique
Marie-Claude TORVIC (intérim)

Energy Manager – Cellule immobilier
Marie-Astrid BLANC

Référent Sites Isolés
Laurent COQUET

Cellule Archives
Adelia JALTON

Systèmes d'Information

Secrétaire Général Adjoint,
Directeur Régional Académique des
Systèmes d'Information
Nicolas FOUCOU

DSI - Division des Systèmes d'Information
Géraldine SERISIER

SSA – Service Statistique Académique
Yoann LAMBALLE

Service des Affaires Juridiques
Pierre-Marie VELU

Adjointe à l'IA-DAASEN
Valérie HANNIBAL

Adjointe à l'IA-DAASEN
Mireille JACQUES

Assistantes de direction
Mayeva FULGENCE Marinete DA SILVA ALMEIDA

Charge(e) de mission des DAASEN

Mission éducation prioritaire Yannick PATIENT	Suivi du 2nd degré Louise-Audrey COMPPER
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) Raoule LARNEY	Mission CRPE, CAFIPEMF, NOFL Julien CONTOUT

Direction d'Écoles

Référente Départementale Raymonde CAPE	Référent(e) Départemental(e) N.
---	------------------------------------

Doyens des corps d'inspection

Doyens des inspecteurs du 2nd Degré
Joseph PRINCIPLE

Doyens des inspecteurs du 1er Degré
Romuald JANIN

Délégués de Région Académique

Information et Orientation Lutte contre le Décrochage Scolaire (DRAIO-MLDS) Dominique BERLEUX
Formation professionnelle initiale et continue (DRAFFIC) Pascal LE GUEN
Numérique éducatif (DRANE) Serge MOUTON
Relations européennes et internationales (DRAREIC) Atilas CARDOZO
Arts et Culture (DRAAC) Isabelle NIVEAU

Déléguées Académiques

Validation des Acquis (DAVA) Marie-Hélène VAZ
Vie lycéenne et Collégienne (DAVLC) Marjorie CATORC

Académique de Formation Continue
ne AINOUX (Directrice)

CROUS
Directrice
Annick LAFONTIERE

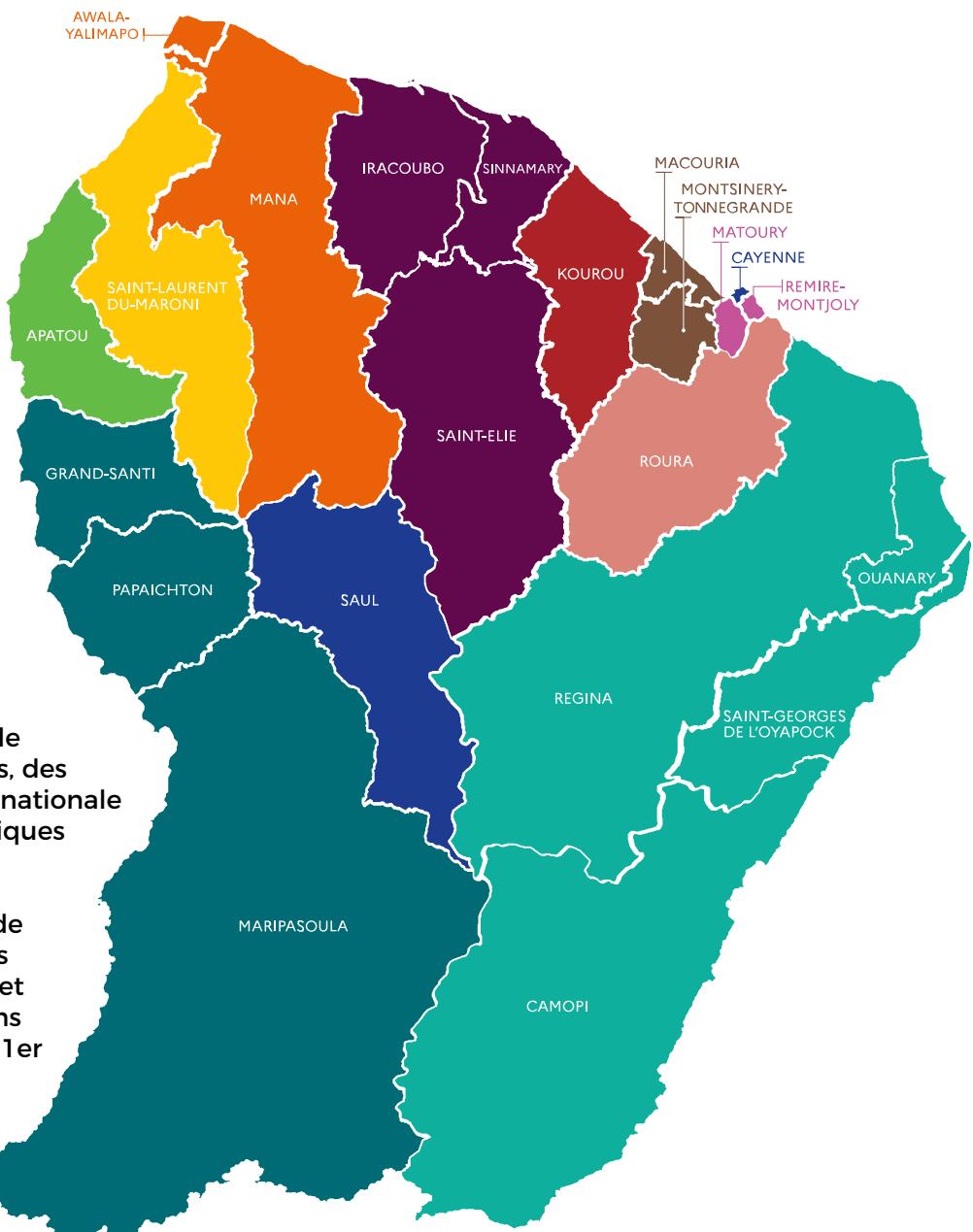
Ma Guyane Nage
Chargé de mission
Claude BRIGNON

CPS
Référente Académique
Lisa ROBERT

Les corps d'inspection du 1er degré

En vertu de leur statut, les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) exercent une compétence exclusive en matière de gestion du 1er degré. Les inspecteurs d'académie, en qualité de responsables, assurent la gestion administrative et financière des écoles primaires au sein de leur département, ainsi que celle des personnels enseignants, des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers pédagogiques départementaux.

À ce titre, ils sont chargés de la gestion des mouvements de personnels (mutations) et de la répartition des moyens d'enseignement dédiés au 1er degré.



CAYENNE 1, SAÜL
Cyrille PHILLIPE

CAYENNE 2, ROURA
Chantal LAUTRIC

MARONI
Pascal LALANNE

SAINT-LAURENT 1
Sabrina NEMOR

SAINT-LAURENT 2, APATOU
Stéphanie RATIER

**SAINT-LAURENT 3, MANA,
AWALA-YALIMAPO**
Daryl ALVARADE

**MACOURIA,
MONT SINÉRY-TONNÉGRANDE**
Maryse PRÉVOT

KOUROU 1
Patrice ETCHECOPAR

KOUROU 2, SINNAMARY, IRACOUBO
Gwladys WAYA

MATOURY 1, RÉMIRE-MONTJOLY
Luciana BOICEL

**MATOURY 2, OUANARY, RÉGINA,
SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK**
Sarah BOSCUS

Les inspecteurs du 2nd degré

Les inspecteurs du second degré sont chargés de la mise en œuvre de la politique éducative de l'académie au sein des collèges et lycées. Ils apportent leur expertise en conseillant et accompagnant les équipes pédagogiques, tout en assurant l'évaluation des enseignants et en veillant scrupuleusement à l'application des programmes nationaux.



COLLÈGES ET LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES

Les Inspecteurs d'Académie et Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR)

Sous l'autorité du Recteur, les IA-IPR sont en charge d'une discipline ou d'une spécialité au sein des collèges et lycées généraux et technologiques de l'Académie. Ils ont également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques et des établissements (gestion de projets, innovations).

ANGLAIS

Joseph PRINCIPLE

ARTS PLASTIQUES

Claire BESSARD

BIOTECHNOLOGIE GÉNIE BILOGIQUE

Michel PRAT

ÉCO-GESTION

Donald FOLIWE

ÉDUCATION MUSICALE

Frédérique ANCAMA

EPS

Raphaëlle MILLOT

ESPAGNOL

Astrid LARRAMENDY

ÉTABLISSEMENT ET VIE SCOLAIRE

Corinne MELON-CLEANTE
& Alain SEDILOT

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Amandine TOUITOU

LETTRRES MODERNES

Isabelle NIVEAU
& Amélie GUIANVARC'H

MATHÉMATIQUES

Jean-François DOMMANGET

PHILOSOPHIE

Yann MARTIN

PHYSIQUE-CHIMIE

Thomas LUGLIA

PORTUGAIS

Fernando AMORIM

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Sébastien ASSERAF-GODRIE

SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Michel JOCQUEL

SVT

Olivier MEGEVAND



LYCÉES PROFESSIONNELS

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Général (IEN-EG) et de l'Enseignement Technique (IEN-ET)

Sous l'autorité du Recteur, les IEN-EG et les IEN-ET exercent des missions identiques à celles des IA-IPR, mais sur le champ spécifique de la voie professionnelle.

ANGLAIS-LETTRES

Myriam RACOO-RIMBAUD

ARTS APPLIQUÉS

Nathalie LEMIÈRE

ÉCONOMIE-GESTION

Carine WYSOCKI

LETTRES & HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Sandra EMMANUEL-EMILE

MATHS-SCIENCES

Joseph CICERON

SBSSA

Valérie DEDIEU

STI

Cyrille PEDRONNO & Brendan COLOBERT



DE MANIÈRE TRANSVERSE (TOUTES VOIES CONFONDUES)

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO)

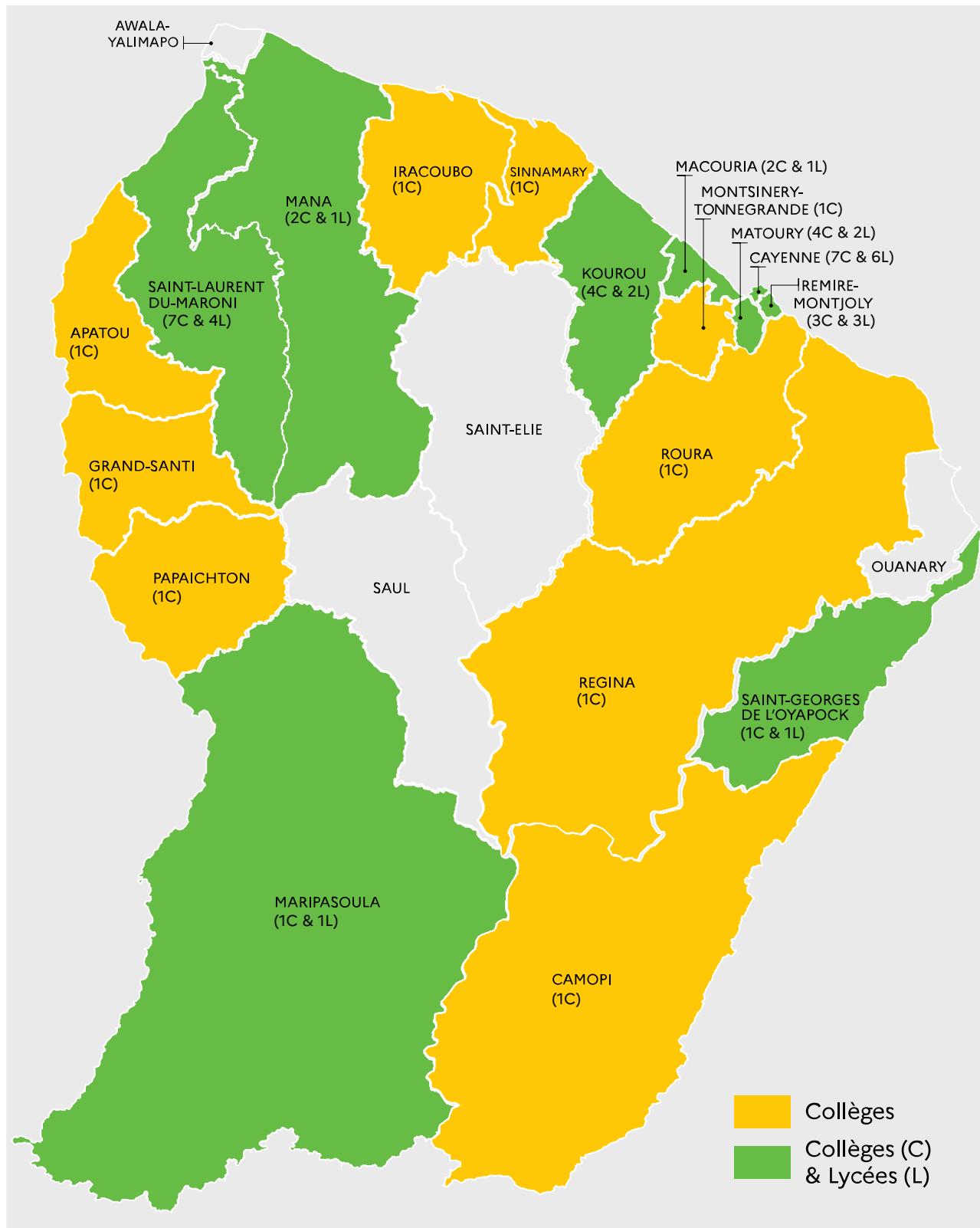
Sous l'autorité du Recteur, les IEN-IO travaillent auprès de l'IA-DAASEN. Ils pilotent et évaluent les politiques, les structures et les pratiques des différents acteurs en lien avec l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire. Ils animent et coordonnent l'activité des CIO du département et promeuvent également les actions et les démarches contribuant à l'information, à l'orientation et à l'insertion des jeunes.

Jean-Mary BARDOUX

Myriam HO-A-KWIE-MANGAL

Les établissements du second degré

L'académie de Guyane regroupe **61 établissements publics et privés du second degré, dont 42 collèges et 21 lycées**, répartis entre le littoral et l'intérieur. Ces structures accueillent une jeunesse diverse et jouent un rôle essentiel pour garantir l'accès à l'éducation et accompagner les élèves vers la réussite, du collège au lycée.





RÉGION ACADEMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

The image shows a close-up of a person's hands with light-colored nail polish, typing on a silver laptop keyboard. The laptop screen displays the website ac-guyane.fr. The website header includes the Académie de Guyane logo and French national motto. The main content area features a green banner with text about the 2020-2021 school year and a photograph of students in a classroom. Below the banner, there is a large image of children in a classroom setting.

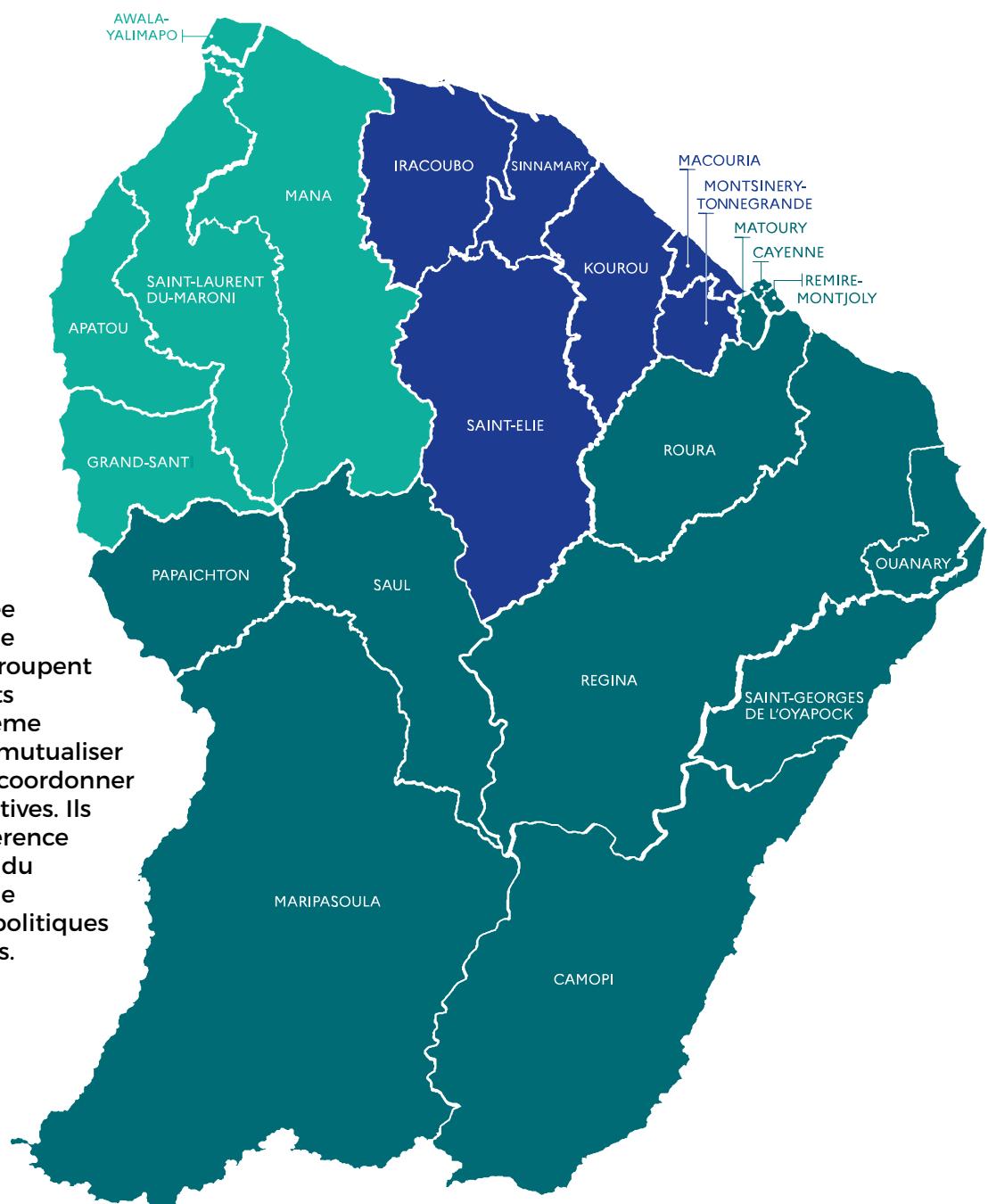
Retrouvez toute notre actualité sur
ac-guyane.fr

Les bassins de formation

CAYENNE
- Camopi - Cayenne - Maripasoula - Matoury - Ouanary - Papaïchton - Régina - Rémire-Montjoly - Roura - Saint-Georges - Saül

KOUROU
- Iracoubo - Kourou - Macouria - Montsinéry-Tonnégrande - Saint-Élie - Sinnamary

SAINT-LAURENT
- Apatou - Awala-Yalimapo - Grand-Santi - Mana - Saint-Laurent



Les Campus des métiers et des qualifications

Le Campus des métiers et qualifications est **un label conjointement porté par le Rectorat et la Collectivité Territoriale de Guyane**. Ce dispositif regroupe des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que des structures de formation initiale et continue. Il s'articule autour de secteurs d'activités stratégiques, en réponse aux enjeux économiques régionaux, soutenus par les collectivités et les acteurs économiques locaux.

Le Campus des métiers et des qualifications a pour mission de rapprocher les univers de l'éducation, de l'économie et de la recherche afin de répondre efficacement, tant qualitativement que quantitativement, aux besoins de formation et de main-d'œuvre sur le territoire.

Son objectif est de **fédérer un réseau d'acteurs de formation d'excellence, visant à anticiper et accompagner les mutations économiques et technologiques locales**. Ce pôle d'excellence est conçu pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et offrir des parcours fluides vers l'enseignement supérieur. En outre, il constitue un réseau collaboratif favorisant des méthodes de travail partenariales et innovantes, en soutien à une politique éducative axée sur la formation et l'insertion professionnelle.

En Guyane, le campus regroupe, en un même lieu ou en réseau, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que des partenaires clés tels que le Rectorat, la Région, des organismes de recherche, le tissu économique local, les pôles de compétitivité et les plateformes technologiques. Ces partenariats sont construits autour de secteurs d'excellence qui répondent à des enjeux économiques majeurs pour la région.

Les domaines d'activité des campus sont variés : aéronautique, BTP, énergies nouvelles, numérique, métallurgie, filière bois, plasturgie, industries graphiques, ainsi que des secteurs tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, la relation client, et les soins et santé.

En 2021, trois Campus des Métiers et des Qualifications portés par l'Académie de Guyane ont été labellisés, marquant un engagement renforcé pour le développement des formations professionnelles et l'insertion des jeunes sur le territoire.



CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
Santé, social et bien-être
Guyane



SAINT-LAURENT-DU-MARONI
IPO Bertène Juminier



CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
Aéronautique et spatial
Guyane



KOUROU
IUT de Kourou



CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
D'EXCELLENCE
Bois, éco-construction
et éco-technologie
Guyane



MATOURY
IPO Georges Othily

L'enseignement supérieur

La réforme de l'organisation territoriale, mise en œuvre le 1er janvier 2020, vise à renforcer la cohérence des politiques éducatives, d'orientation, de recherche et d'innovation, tout en optimisant l'action des représentants dans les territoires. Cette nouvelle organisation a pour objectif de favoriser une approche plus intégrée et stratégique du pilotage des missions relatives à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, en particulier au niveau régional

LE RÔLE DU RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GUYANE

Dans cette dynamique, Monsieur le Recteur de la région académique de Guyane, en sa qualité de Chancelier des Universités, assure la coordination des actions en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sur le territoire. Le Recteur est le garant de la cohérence des politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche au niveau régional, en collaboration avec les ministères concernés.

Il fixe les orientations stratégiques des politiques régionales et prend les décisions relevant des compétences des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il exerce également un contrôle budgétaire et administratif spécifique sur les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), ainsi que sur les délibérations des conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur.



LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le cœur de l'enseignement supérieur en Guyane est principalement constitué de l'Université de Guyane (UG), créée en 2014. Elle joue un rôle central dans la formation, la recherche et le développement local. L'université propose un large éventail de formations, du DUT au doctorat, dans des domaines variés : sciences, droit, économie, lettres, sciences humaines et sociales, ainsi que des filières professionnalisantes adaptées aux besoins du territoire.





Autour de l'Université de Guyane gravitent d'autres établissements d'enseignement supérieur sur le territoire :

- Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et sections de techniciens supérieurs (STS) implantées dans les lycées.
- Les écoles et instituts spécialisés, tels que l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ou l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE).
- Les organismes de recherche comme le CNRS, l'IRD, l'INRAE ou le CNES, qui mènent des travaux sur la biodiversité amazonienne, le spatial, la santé ou les sciences humaines en lien avec les réalités locales.

Ces structures interagissent étroitement avec les collectivités territoriales, notamment la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), ainsi qu'avec le tissu économique local et les associations, pour adapter l'offre de formation aux besoins du développement durable du territoire.





**VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
ET VOTRE CARRIÈRE**

Vos premières démarches

Que vous soyez enseignant ou non enseignant, stagiaire, contractuel ou titulaire, vous êtes concerné par l'attribution des éléments suivants :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION ÉDUCATION NATIONALE (NUMEN)

Numéro unique attribué à chaque personnel pour la gestion administrative de son dossier. Il est confidentiel, personnel et se compose de 13 caractères (chiffres + lettres).

Le NUMEN vous est indispensable pour :

activer votre messagerie professionnelle académique ;

- vous inscrire aux concours, formations, etc. ;
- activer les droits d'accès à certains outils en ligne (logiciels de gestion...).

Ce NUMEN vous est transmis par :

- votre chef d'établissement si vous exercez dans un établissement public du 2nd degré ;
- ou le service qui gère votre dossier administratif.
- Vous pouvez aussi en faire la demande auprès de ces mêmes personnes / services, soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est jamais transmis par téléphone).

IDENTITÉ NUMÉRIQUE ACADEMIQUE

Cette identité comprend un identifiant et un mot de passe qui vous sont propres. Ces derniers vous permettront de vous connecter aux applications mises à disposition par l'académie de Guyane et plus généralement le ministère ainsi qu'à votre messagerie professionnelle.

Vous pouvez récupérer votre identifiant sur le site <https://identifiant.ac-guyane.fr/>.

ADRESSE MAIL ACADEMIQUE

Tous les personnels de l'Académie de Guyane disposent de facto d'une adresse mail académique qui se compose généralement comme suit : **prenom.nom@ac-guyane.fr**.

Elle est assortie d'un identifiant de compte (composé généralement de la première lettre de votre prénom suivie de votre nom accolé : **pnom**) et d'un mot de passe.

Ces trois éléments permettent d'accéder à de multiples outils en ligne, indispensables pour votre quotidien ou pour effectuer certaines démarches en ligne.

Pour toute question ou difficulté de paramétrage, la DSI est à votre disposition.

Retrouvez votre messagerie sur webmail.ac-guyane.fr



CHANGEMENT DE SITUATION

Pensez à signaler à votre supérieur hiérarchique ou à votre gestionnaire tout changement de situation personnelle ou familiale.

Votre protection sociale

La protection sociale garantit aux agents de l'Académie de Guyane une couverture face aux principaux risques de la vie professionnelle et personnelle (maladie, maternité, accident de service, invalidité, retraite). Les services compétents de l'Académie sont à votre disposition pour vous informer et vous assister dans vos démarches.

SÉCURITÉ SOCIALE

VOUS ÊTES FONCTIONNAIRE STAGIAIRE OU FONCTIONNAIRE TITULAIRE

- Vous devez obligatoirement vous affilier à la MGEN.
- Dès votre prise de fonction, un contact est indispensable avec votre section MGEN afin d'effectuer les démarches obligatoires d'affiliation à la « Sécurité sociale » et permettre la création ou la mise à jour de votre carte vitale d'assurance maladie, ainsi que l'enregistrement de votre médecin traitant.

VOUS ÊTES NON-TITULAIRE OU CONTRACTUEL

- Votre affiliation à la MGEN est fortement conseillée. Une affiliation à la CPAM reste possible.

VOTRE CENTRE MGEN

SECTION MGEN DE LA GUYANE
2844 route de Montabo
BP9 - 97300 CAYENNE

sd973@mgen.fr - 0821 011 973



À PARTIR D'AVRIL 2026

Un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) en santé et en prévoyance sera mis en place.

Pour la santé, les agents devront adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'organisme de PSC retenu, avec une prise en charge financière de 50 % de la cotisation par l'employeur.

MUTUELLE | COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse référence officiellement **3 mutuelles : MGEN, Anticipa, Intériaile**. Cependant, le choix de votre mutuelle reste entièrement libre.

15 € remboursés sur votre mutuelle

Depuis janvier 2022, le ministère peut prendre en charge une partie de vos frais de souscription à un contrat de mutuelle : 15 € brut par mois, remboursés directement sur votre salaire.

Il s'agit de ce que l'on appelle le «remboursement du forfait Protection Sociale Complémentaire (PSC)». Les modalités et conditions d'éligibilité sont consultables sur le site du ministère. Les demandes sont à effectuer depuis le portail en ligne Colibris.

VOUS ÊTES ADHÉRENTS MUTUELLE MGEN

- Votre cotisation mutuelle est précomptée sur votre traitement : vous recevez automatiquement le remboursement de 15€ sans démarche de votre part.
- Vous n'êtes pas précompté MGEN : vous devez effectuer votre demande sur le portail Colibris.

VOUS N'ÊTES PAS ADHÉRENTS MGEN

- La demande est à effectuer en ligne sur le portail Colibris.

VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À COLIBRIS

- C'est le cas des personnels dont la rémunération est assurée par un EPLE : vous êtes éligible au remboursement ; rapprochez-vous de votre établissement qui vous accompagnera dans la démarche.



Pour obtenir
l'ensemble des ressources
pédagogiques



GMF, répond aux besoins de protection des personnels de l'enseignement dans leur vie privée et professionnelle, par des solutions en assurance de biens et de personnes.

Bien vous informer et vous conseiller,
c'est ça aussi être assurément humain.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES GMF

Pour tout renseignement,

- contactez votre conseiller GMF, Christophe Quelin - 06 94 26 81 35 / cqueulin@gmf.fr

■ rendez-vous dans nos agences :

- Cayenne - 44 avenue Pasteur
- Zone Industrielle Collery Ouest, immeuble Marcol 1

- Kourou : - 6 avenue des Roches - FSPK

■appelez le 0 970 809 809 (n° non surtaxé)

■ connectez-vous sur gmf.fr

GMF ASSURANCES Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé. Entreprise réglée par le Code des assurances - R.C.S.
Nanterre 398 972 901 - APE 5512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.
Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou
Corée Protection Juridique et/ou AM-GMF.

Ne pas jeter sur la voie publique. © Getty Images - Réf. 0616.5 - Juin 2024.



Vous êtes en situation de handicap ou vous avez des difficultés de santé

L'Académie de Guyane dispose d'une référente handicap au sein de la Direction des Ressources Humaines. Cette dernière joue un rôle clé en soutenant les agents en situation de handicap, en facilitant leur recrutement et en assurant leur maintien en emploi. Elle coordonne divers dispositifs, tels que l'aménagement des postes de travail, les postes adaptés (de courte ou de longue durée) et le suivi académique des agents concernés.

LA CORRESPONDANTE HANDICAP ACADEMIQUE

La référente handicap intervient également dans les procédures de reclassement après un avis d'inaptitude, en collaboration avec les responsables des ressources humaines. Son rôle inclut l'information des agents sur leurs droits, les avantages de se déclarer et l'accompagnement tout au long de leur parcours professionnel.

La référente handicap conseille et sensibilise les responsables hiérarchiques ainsi que les équipes de travail sur les enjeux du handicap en milieu professionnel. Il fait le lien entre les services internes et collabore étroitement avec les acteurs des ressources humaines, le secrétariat général, les conseillers RH, les assistants sociaux et la médecine de prévention. Par ailleurs, il anime les partenariats avec les acteurs externes, afin d'enrichir l'offre d'accompagnement des personnels.

QUI EST CONSIDÉRÉ COMME TRAVAILLEUR HANDICAPÉ, BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) ;
- au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur pompier, victime d'attentat...) ;
- les titulaires de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité-inclusion avec la mention invalidité ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'agent reconnu inapte aux fonctions d'enseignement.

En savoir plus : [Handicap tous concernés](#)

COMMENT SE FAIRE REONNAÎTRE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

En téléchargeant sur le site de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire Cerfa n°15692*01 : <https://mdph973.fr/>

COMMENT DÉCLARER SA SITUATION DE HANDICAP À L'EMPLOYEUR ?

En transmettant le justificatif d'éligibilité à la référente handicap ou à votre gestionnaire.

CONTACT DANS L'ACADEMIE

Christelle LEGRAND - 0594 27 19 75
christelle.legrand@ac-guyane.fr

Votre rémunération

PRISE DE POSTE ET RÉMUNÉRATION

À l'occasion de votre prise de fonction, il vous sera demandé de signer le procès-verbal d'installation fourni par votre supérieur hiérarchique. Ce document officialise le début de votre mission et atteste de votre entrée en fonction.

Votre rémunération qui comprendra plusieurs éléments :

- Le traitement indiciaire (votre salaire de base).
- Le Supplément Familial de Traitement (SFT), sous réserve de votre situation familiale et si vous avez des enfants à charge.
- Des indemnités spécifiques, si applicables dans votre situation.

Votre rémunération de base est déterminée par votre appartenance à un corps spécifique de la fonction publique. Selon votre grade, un échelon et un indice majoré fixent précisément votre position dans l'échelle indiciaire, qui est commune à tous les fonctionnaires.

Les bulletins de salaire sont désormais dématérialisés et disponibles via ENSAP

LE SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT)

Le Supplément Familial de Traitement (SFT) est attribué aux agents de la fonction publique ayant des enfants à charge. Ce supplément est versé sous condition que votre conjoint ne bénéficie pas également de cet avantage.

Pour faire une demande de SFT, vous devez soumettre les documents suivants à votre service de gestion :

- Une copie de votre livret de famille.
- Une attestation de l'employeur de votre conjoint, précisant qu'il ne reçoit pas ce supplément.
- Si l'un de vos enfants est âgé de plus de 16 ans, vous devrez également fournir un certificat de scolarité.

Vos droits, libertés et obligations en tant qu'agent de l'État

Les agents publics ont des droits et des obligations qui reflètent les valeurs fondamentales du service public.

VOUS BÉNÉFICIEZ DE DROITS FONDAMENTAUX

- **Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse**
- **Droit de grève**
- **Droit syndical** : vous pouvez librement créer des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats. Les stagiaires, comme les titulaires, ont droit à l'heure d'information syndicale et aux stages de formation syndicale.

- **Droit à la formation continue**
- **Droit à rémunération après service fait**
- **Droit à la protection** : vous avez droit à une protection et, le cas échéant, à une réparation lorsque vous avez fait l'objet, à l'occasion de vos fonctions, de menaces, d'outrages, de voies de fait, d'injures ou de diffamations. Vous avez droit à une protection, dans certaines circonstances, en cas de poursuites pénales.



VOUS RESPECTEZ DES OBLIGATIONS

- **Secret professionnel** : vous êtes tenu au secret professionnel en tant que dépositaire de renseignements concernant ou intéressant des particuliers, à moins que les nécessités du service ou des obligations légales ne vous imposent la communication des informations dont vous avez eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de vos fonctions. Cette disposition a pour objet de protéger les intérêts matériels et moraux des particuliers.

- **Obligation de discréction professionnelle d'information au public** : vous devez faire preuve de discréction professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont vous avez connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de vos fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, vous ne pouvez être délié de cette obligation de discréction professionnelle que par décision expresse de l'autorité dont vous dépendez.

- **Obligation d'information au public :** vous avez le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public dans le respect, notamment, des règles mentionnées aux articles L121-6 et L121-7 du Code général de la fonction publique.
- **Obligation d'effectuer les tâches confiées :** quel que soit votre rang dans la hiérarchie, vous êtes responsable de l'exécution des tâches qui vous sont confiées.
- **Obligation d'obéissance hiérarchique :** vous devez vous conformer aux instructions de votre supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le refus d'obéissance équivaut à une faute professionnelle. La subordination hiérarchique impose également de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.



● **Obligation de réserve :** le principe de neutralité du service public vous interdit de faire de votre fonction l'instrument d'une propagande quelconque. L'obligation de réserve est une construction jurisprudentielle complexe qui varie d'intensité en fonction de critères divers (place du fonctionnaire dans la hiérarchie, circonstances dans lesquelles il s'est exprimé, modalités et formes de cette expression). La réserve impose à tout fonctionnaire d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public par les usagers.

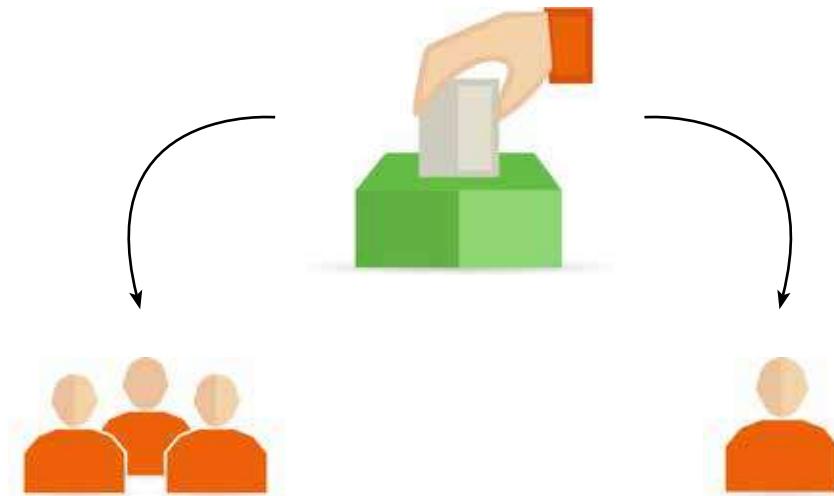
● **Régime du cumul d'activités :** soumis à un principe d'exclusivité, vous interdisant l'exercice d'une activité professionnelle hors de votre emploi dans l'administration, vous pouvez toutefois bénéficier de certaines dérogations.



Source : fonction-publique.gouv.fr

Vos instances de dialogue social

En tant qu'agent de la fonction publique, vous votez pour élire vos représentants syndicaux. Les élections professionnelles ont lieu tous les 4 ans. Les prochaines auront lieu en 2026. Ces représentants siègent ensuite dans différentes instances de dialogue social afin de défendre vos intérêts et participer aux décisions qui concernent votre vie professionnelle.



QUESTIONS COLLECTIVES

JE SUIS REPRÉSENTÉ PAR DES COLLÈGUES

- Comité Social d'Administration académique ou départemental :**
Sujets collectifs, organisation des administrations, de leurs services et leurs établissements publics.
- Formation Spécialisée pour la Santé et la Sécurité au Travail :**
Hygiène et sécurité des locaux, protection sanitaire des personnels.
- Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) :**
Présidé par le préfet de région ou le président de région et consulté deux fois par an sur toutes les questions concernant l'enseignement dans l'académie.
- Commission de l'Action Sociale (CAS) :**
Amélioration des conditions de vie des agents et de leurs familles (restauration, logement, enfance et loisirs) et aide pour surmonter les situations difficiles.

QUESTIONS INDIVIDUELLES

LIÉES NOTAMMENT À L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE
JE SUIS REPRÉSENTÉ PAR DES COLLÈGUES

JE SUIS TITULAIRE	JE SUIS CONTRACTUEL
en commission administrative paritaire académique ou départementale (CAPA ou CAPD)	en commission consultative paritaire (CCP)

LES SYNDICATS

Les syndicats sont autorisés à adresser des messages dans les boîtes de messagerie professionnelle de l'ensemble des personnels par l'intermédiaire de listes de diffusion et disposent d'une page réservée sur l'intranet académique.





RÉGION ACADEMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bienvenue sur le site de
l'Intranet du rectorat de
Guyane

Votre Intranet est l'espace où toutes les informations de l'académie

Actualité

Colibris

Accès au Webmail

Modifier ton mot de passe

Signature électronique

Retrouvez votre intranet sur
intranet.ins.ac-guyane.fr

Qui gère votre dossier : VOUS ÊTES ENSEIGNANT

**Division des Personnels
Enseignants (DPE)**

DPE 1

1ER DEGRÉ

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

DPE 2

2ND DEGRÉ

**Division des Organisations Scolaire
et de l'Enseignement Privé (DOSEP)**

DOSEP

1ER DEGRÉ

2ND DEGRÉ

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

**ENSEIGNANTS, STAGIAIRES,
CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES & PROFESSEURS DOCUMENTALISTES**



**Traitements des
dossiers paies**



**Carrière
Mouvements**



**Virement
des paies**

DPE

**DRFIP*
MARTINIQUE**



I-PROF, votre assistant carrière en ligne

Une application permettant à chaque enseignant de :

- consulter et compléter son dossier administratif ;
- consulter des guides thématiques ;
- dialoguer avec son gestionnaire ;
- signaler un changement de situation etc.

I-Prof est également une interface pour toutes les opérations collectives :

- participer aux opérations de mutation (inter académique et intra académique) ;
- candidater aux opérations d'avancement de grade (hors classe, classe exceptionnelle).

* DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques

Qui gère votre dossier : VOUS ÊTES NON ENSEIGNANT

DPATE

Division des Personnels Administratifs,
Techniques et d'Encadrement (DPATE)

- CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
- INSPECTEURS
- PERSONNELS DE SANTÉ ET SOCIAUX
- ADMINISTRATIFS DANS :
 - ÉTABLISSEMENTS | RECTORAT | CIO
 - ÉTABLISSEMENTS DU SPÉRIEUR (Gestion de carrière)
- PERSONNELS TECHNIQUES DANS :
 - ÉTABLISSEMENTS | RECTORAT
 - LOGISTIQUE | ENTRETIEN | MAINTENANCE
 - INFORMATIQUE
 - LABORATOIRE

DPE 2

- CONSEILLERS PRINCIPAL D'ÉDUCATION
- PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PSY EN)
- ASSISTANT ÉTRANGER
- ACCOMPAGNANT D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)
- ASSISTANT D'ÉDUCATION (AED) - en Contrat à Durée Indéterminée

ÉTABLISSEMENT

- ASSISTANT D'ÉDUCATION (AED)
Prépro en collège ou lycée

Le déroulement de carrière en tant qu'agent public

Depuis l'intégration dans la fonction jusqu'à la retraite, le parcours professionnel d'un agent de l'Éducation nationale se structure autour de différentes phases qu'il traverse au fil de son évolution de carrière et de ses projets. Tout au long de cette trajectoire, il bénéficie de l'accompagnement des services des ressources humaines de l'académie, qui lui assurent un suivi personnalisé, en lui fournissant les informations nécessaires et les conseils adaptés.



L'INFO SUR LES RETRAITES

Toute personne peut obtenir une information globale sur sa retraite qui prend la forme d'un relevé individuel de situation (RIS) et d'une estimation indicative globale (EIG) adressés tous les 5 ans à chaque agent et concernant l'ensemble des droits que la personne s'est constituée au cours de sa carrière dans les régimes de retraite obligatoire de base et complémentaires.

Un groupement d'intérêt public (dénommé GIP Info Retraite) a donc été créé, pour échanger les données individuelles en assurant la coordination des 38 organismes de retraite obligatoire.

Tout assuré social est ainsi détenteur d'un compte individuel de retraite (CIR) dans le système informatique qui le gère. Un simulateur pour la retraite de la fonction publique peut être consulté sur le site ensap.gouv.fr.

En savoir plus sur la retraite des personnels de l'éducation nationale



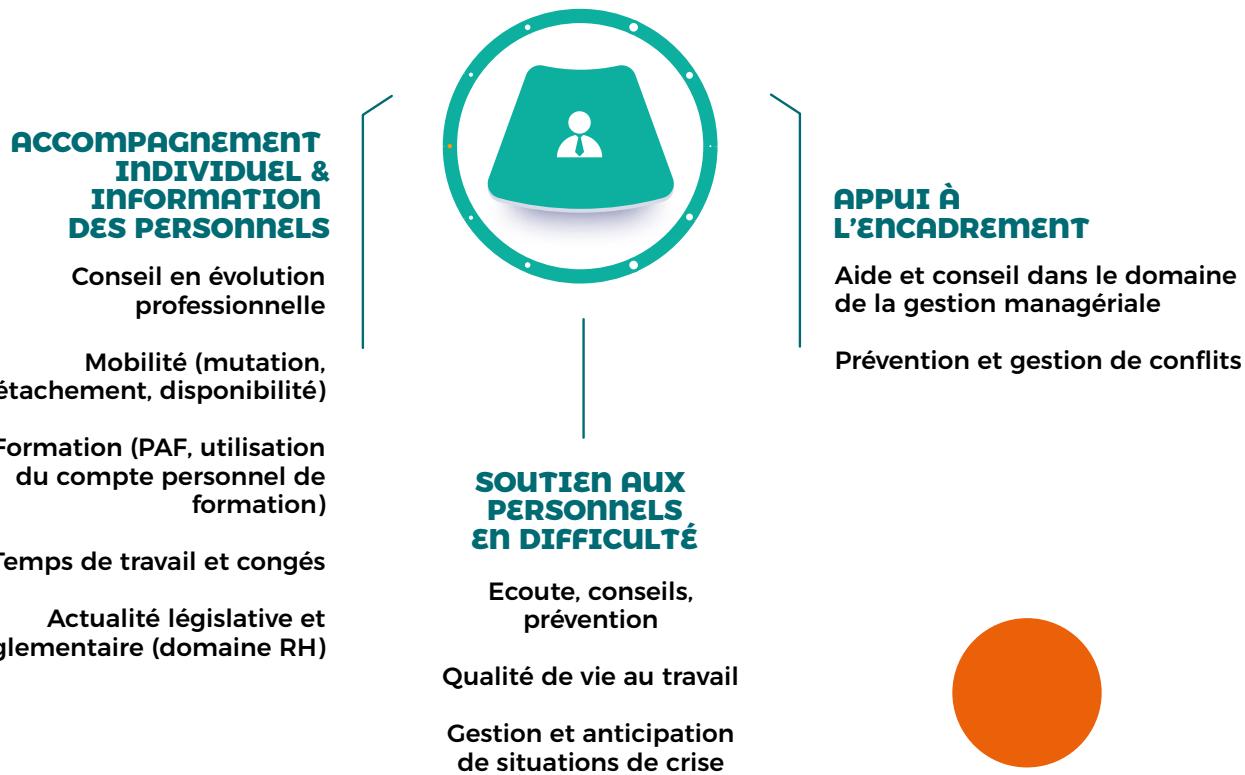


DES ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE



Vos ressources humaines de proximité

Le service académique ressources humaines de proximité propose à tous les personnels, titulaires, stagiaires ou contractuels, une écoute et un accompagnement individualisés dans leurs questionnements, leurs difficultés ou leurs projets de mobilité professionnelle. Ses missions se déclinent en trois axes :



À PARTIR D'AVRIL 2026

Un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) en santé et en prévoyance sera mis en place.

Pour la santé, les agents devront adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'organisme de PSC retenu, avec une prise en charge financière de 50 % de la cotisation par l'employeur.

4 CONSEILLERS DE PROXIMITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le référent - Sites de l'intérieur

Le référent - Sites de l'intérieur, conseiller RH de proximité, est en charge de l'accompagnement de tous les personnels nommés sur les sites isolés. Il travaille en collaboration avec le service AMP (Attractivité, Mobilité, Proximité).

SUR LE MARONI

Maripasoula et les écarts :

Kayodé | Elahé | Taluen | Antecume Pata | Pilima | Nouveau Wacapou

Papaïchton et Loka

Grand Santi et les écarts :

Kampoe | Monfina | Apagui

Providence

SUR L'OYAPOCK

Camopi et Trois-Sauts

Trois Palétuviers

Ouanary

AUTRES SITES

Saül

Saint-Élie

Des missions régulières sont organisées sur le Maroni avec la pirogue de l'académie et permettent de se rendre à la rencontre des personnels travaillant sur ces sites. Des déplacements sont également programmés sur les différents sites de l'Oyapock.

! nous CONTACTER

Laurent Coquet

laurent.coquet@ac-guyane.fr

guichet.sites-interieur@ac-guyane.fr

0594 27 22 48

0694 27 81 39

0694 13 50 65

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ AUX PERSONNELS NOUVELLEMENT NOMMÉS

- Information sur les transports (fluvial, aérien, terrestre) permettant de rejoindre les sites d'affectation ; contacts de transporteurs / informations sur les possibilités de fret ;
- Aide à la recherche de logement (lien avec les bailleurs sociaux, la Préfecture, les mairies / listes de bailleurs privés) ;
- Tout type d'informations sur les lieux d'affectation (services présents, commerces, santé, énergie, eau, modes de vie...) ;
- Information sur les établissements d'affectation ;
- Information sur les aides financières possibles.

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2025 - 2026

- Pour l'ensemble des personnels en poste sur sites isolés, le référent peut assurer le lien avec les différents services du Rectorat, pour tout type de demande.
- Un dispositif d'aide à la mobilité des personnels des sites de l'intérieur est mis en place lors des périodes de congés dans le cadre d'une convention avec Guyane Express Fly.

Ce travail est mené directement en lien avec les établissements.

Le service AMP : Attractivité - Mobilité - Proximité

Le service AMP est au cœur de la gestion et de l'accompagnement des personnels dans l'Académie de Guyane. Il agit pour renforcer l'attractivité de notre territoire et de ses métiers, la mobilité des agents et la proximité, en assurant un accompagnement humain et individualisé.

Les missions du service AMP couvrent plusieurs thématiques essentielles :



RECRUTEMENT

Le service AMP pilote les actions destinées à attirer de nouveaux personnels dans l'académie : participation à des salons de l'emploi, partenariats, et dispositifs incitatifs (logement, primes...). L'objectif est de rendre l'académie attractive et de faciliter l'arrivée de profils qualifiés sur le territoire.



ACCOMPAGNEMENT

Cette dimension vise à soutenir les personnels tout au long de leur parcours professionnel. Elle inclut l'accueil des nouveaux arrivants, l'accompagnement des mutations, le suivi des parcours de carrière et la valorisation des compétences. L'enjeu : offrir un parcours renforçant la fidélisation des agents.



PARTENARIAT

Le service développe des synergies avec les acteurs locaux : collectivités, services de l'État, bailleurs, structures de santé, et organismes de formation. Ces partenariats facilitent la mise en œuvre d'actions concrètes (logement, mobilité, formation continue, conditions de vie), renforçant la proximité entre l'Éducation nationale et le territoire.



ACCUEIL PERSONNALISÉ

Chaque agent bénéficie d'un accompagnement sur mesure lors de son arrivée ou de sa mobilité : information sur le territoire, aide aux démarches administratives, soutien à la recherche de logement et intégration professionnelle et sociale. Cet accueil personnalisé contribue à une installation sereine et durable dans l'académie.



nous contacter

SERVICE ATTRACTIVITÉ MOBILITÉ
PROXIMITÉ (AMP)
amp@ac-guyane.fr

Le service médical

Une équipe médicale est dédiée à la santé des personnels, engagée à prévenir les risques professionnels, à accompagner les collaborateurs dans leur bien-être au travail, et à favoriser un environnement de travail sain et sécurisé. Grâce à une approche proactive et personnalisée, cette équipe veille à garantir la santé physique et mentale des agents et des élèves, contribuant ainsi à améliorer leur qualité de vie professionnelle et à prévenir les accidents et maladies liées au travail.

DOCTEURE CHITALE REMONJA

EN TANT QUE MÉDECIN DE PRÉVENTION - CHARGÉE DU SUIVI DES PERSONNELS

Elle agit pour préserver la santé des agents dans leur environnement professionnel garantissant une vision globale et cohérente des enjeux de santé dans l'Éducation nationale.

- Réaliser les visites médicales (périodiques, de reprise, à la demande...).
- Évaluer la compatibilité de l'état de santé avec le poste de travail.
- Préconiser des aménagements de poste si nécessaire.
- Participer à l'analyse des risques professionnels.
- Conseiller les personnels et l'administration.

EN TANT QUE MÉDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU RECTEUR EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Le médecin conseiller technique du Recteur est un expert en santé publique qui apporte son appui au rectorat pour la mise en œuvre de la politique de santé dans les établissements.

- Conseiller le Recteur sur la prévention, la promotion de la santé et la protection des élèves.
- Coordonner les actions des services médicaux (médecine scolaire, médecine de prévention).
- Intervenir en cas de crises sanitaires ou d'événements sensibles.
- Représenter l'Académie dans les instances régionales et nationales de santé.

Elle agit dans le respect du secret médical et avec une totale indépendance professionnelle.

GENEVIEÈVE EUZET

EN TANT QU'INFIRMIÈRE CONSEILLÈRE TECHNIQUE

En faveur des élèves

Madame Euzet occupe un rôle clé dans le système de santé scolaire en tant qu'infirmière conseillère technique. Elle veille à la santé et au bien-être des élèves **en intervenant directement au sein des établissements scolaires**. Son rôle est de proposer un suivi médical personnalisé, d'assurer des bilans de santé obligatoires et de coordonner les actions de prévention pour promouvoir des habitudes de vie saines chez les élèves. Grâce à sa position, elle garantit une prise en charge adaptée aux différents besoins de santé, qu'ils soient physiques ou psychologiques.

L'infirmière conseillère technique occupe également **une fonction de coordination et de soutien auprès des autres professionnels de santé scolaire**, tels que les infirmiers et psychologues. Elle joue un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de santé individuelle (PAI) ou d'accompagnement scolaire pour les élèves ayant des besoins particuliers, notamment en cas de handicap ou de troubles des apprentissages. Elle veille à la bonne application des dispositifs sanitaires au sein de l'académie, ce qui contribue à créer un environnement scolaire plus sécurisant et favorable à la réussite de chaque élève.

Enfin, en tant qu'infirmière conseillère technique, Madame Euzet assure une fonction d'interface entre les différents acteurs de la communauté scolaire : enseignants, chefs d'établissement, familles et partenaires externes. Elle soutient les démarches de prévention collectives sur des thématiques telles que la santé sexuelle, la gestion du stress ou la prévention des addictions. En agissant de manière proactive, elle permet à chaque élève de bénéficier d'un suivi adapté et personnalisé, tout en assurant un environnement scolaire propice à leur développement, leur bien-être et leur réussite.

ORLANE COUPRA-LAVERY INFIRMIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL

En faveur des personnels

L'infirmière de santé au travail intervient en complémentarité du médecin de prévention. Elle est un acteur de proximité auprès des personnels. Elle joue un rôle essentiel dans le bien-être au travail et le maintien en poste des agents.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

- Accueillir et accompagner les agents en difficulté de santé liée au travail.
- Réaliser des bilans de santé et suivre les agents fragilisés.
- Accompagner le retour au travail après une maladie ou un accident.
- Suivi des agents en situation de handicap et réinsertion professionnelle.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

- Aménager les postes de travail pour préserver la santé.
- Sensibiliser à la santé et au bien-être au travail, en menant des actions de prévention.
- Collaborer avec les autres professionnels de santé pour une approche globale de la santé au travail.

GESTION DES ACCIDENTS ET CRISES SANITAIRES

- Fournir les premiers secours en cas d'accident.
- Assurer le suivi post-accident et prévenir les rechutes.
- Gérer la crise sanitaire en appliquant des protocoles adaptés.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Évaluer et prévenir les risques liés au travail.
- Organiser des actions de formation et de sensibilisation pour le personnel.
- Participer à la gestion du stress, du burn-out, et à la médiation en cas de conflit.

 nous CONTACTER

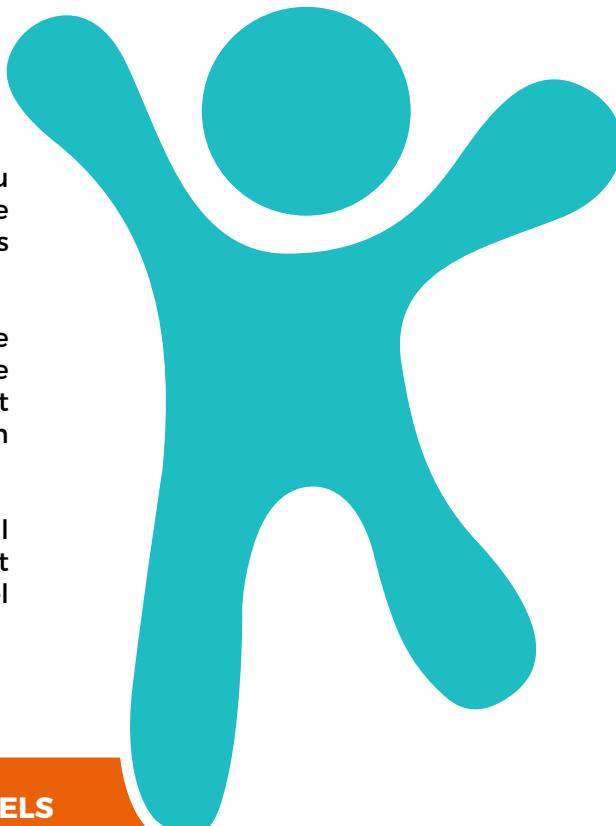
secretariat.medical@ac-guyane.fr
0594 27 21 24

À vos côtés en cas de difficulté

ÉCHANGER AVEC UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Pour toute difficulté liée à votre situation au travail, sociale, familiale, économique ou de santé, le service social en faveur des personnels est à votre disposition :

- le service social spécialisé du travail se situe à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle, il analyse les demandes et accompagne les personnels dans la résolution des difficultés, quelles qu'elles soient ;
- l'assistante ou l'assistant de service social s'adresse à tous les personnels de l'Académie et intervient dans le respect du secret professionnel avec le consentement de la personne.



SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

serv.social.p@ac-guyane.fr
0594 27 20 17



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005 Service & appel gratuits

de 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR

RETRouvez toutes les informations du
service social sur le site académique



L'action sociale : aides et offres en faveur des personnels

Élément central de la politique de gestion des ressources humaines, l'action sociale a pour vocation d'accompagner l'ensemble des agents de l'Académie et de favoriser leur bien-être, tant sur le plan personnel que professionnel.

Elle propose un ensemble de dispositifs et de prestations visant à améliorer les conditions de vie des personnels, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance, des loisirs, de la restauration, ou encore dans le soutien apporté lors de situations difficiles.

Par son action, elle contribue activement à renforcer la qualité de vie au travail et à soutenir chaque agent tout au long de son parcours professionnel au sein de l'Académie.

- AIDE-ÉCOUTE | CONSEILS
- AIDES FINANCIÈRES
- ENFANCE | ÉTUDE
- HANDICAP | MALADIE
- LOGEMENT | INSTALLATION
- LOISIRS | VACANCES
- RESTAURATION
- RETRAITE

Pour tout savoir sur les prestations sociales et les aides dont vous pouvez bénéficier :

- contactez le bureau de l'action sociale
- consultez sur notre site le guide de l'action sociale en faveur des personnels.



BONS PLANS, OFFRES DE LOISIR, CULTURE, SPORT... AVEC

PRÉFET
DE LA GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

SRIAS
Guyane

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) de Guyane propose régulièrement des offres : séjours enfants/adultes, loisirs et sports, culture...
www.srias-guyane.fr/

Préau

Préau est une association nationale qui propose aux personnels de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse une vaste offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs. L'inscription est gratuite sur:
www.preau.education.fr/

L'EAFC : Se former tout au long de la vie



EAFC GUYANE

En relation avec le projet académique et la feuille de route RH, l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) constitue votre principale porte d'entrée pour toute démarche de formation.

L'EAFC de Guyane vise à coordonner une offre de formation plus lisible, plus accessible et plus cohérente. En s'inscrivant dans une pluriannualité, le Plan Académique de Formation (PAF) 2024-27 facilite la projection et construction de parcours cohérents et individualisés, pour mieux répondre aux besoins des personnels.

En accompagnant les pratiques professionnelles de tous les acteurs, en portant les priorités nationales et les priorités académiques (Projet Académique), la formation continue des agents contribue à la réussite de tous les élèves de l'Académie.

NOUVEAUTÉ 2025-2026 : DEUX CAMPAGNES DE PRÉINSCRIPTION



**DU 05 SEPTEMBRE 2025 AU 14 OCTOBRE 2025
DU 05 JANVIER 2026 AU 20 JANVIER 2026**

SONT CONCERNÉS

Tous les personnels de l'Académie, qu'ils soient enseignants du 1er ou du 2nd degré, personnels d'éducation, d'encadrement, personnels de l'école inclusive, non enseignants, formateurs, etc.

COMMENT FAIRE POUR S'INSCRIRE ?

- 1** Je consulte le site web de l'EAFC
- 2** Je sélectionne mon profil
- 3** Je consulte l'offre de formation
- 4** Je me préinscris

NOUS CONTACTER

DIRECTION - Sabine Ainoux
eafcg_direction@ac-guyane.fr

INCÉNIERIE DE FORMATION
eafcg_ingenierie@ac-guyane.fr
0594 27 22 21

GESTION
eafcg_gestion@ac-guyane.fr

GESTION BUDGÉTAIRE
anita.john@ac-guyane.fr

SITE WEB DE L'EAFC



Des ressources en ligne et accessibles

Depuis novembre 2025, Aréna évolue et devient le portail d'accès aux applications métiers et académiques de l'Éducation nationale, classées par grands domaines. Vous pouvez accéder à toutes les applications ci-dessous :

PORTAIL ARENA

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées.
arena.ac-guyane.fr

PORTAIL ACADEMIQUE DE GUYANE



Il s'agit du site Internet de la région académique de Guyane. Il met à disposition des élèves, de leurs familles, des enseignants et des personnels de l'académie de Guyane un grand nombre d'informations et d'actualités.
ac-guyane.fr

COLIBRIS

Colibris est une plateforme numérique ouverte permettant aux personnels de l'Éducation nationale d'effectuer des démarches RH comme la demande de remboursement pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC).
portail-guyane.colibris.education.gouv.fr

I-PROF : ASSISTANT CARRIÈRE



I-prof permet à chaque enseignant de consulter les courriers envoyés par les services académiques et dialoguer avec son gestionnaire ; consulter et compléter son dossier administratif ; consulter des guides thématiques ; signaler un changement de situation etc.
<https://extranet.ac-guyane.fr/iprof/ServletIprof>

Lumni

Lumni est une offre en ligne et une offre TV dédiée à l'éducation. Cette plateforme propose des cours, jeux, quiz, ainsi que des programmes et des opérations à forte valeur éducative.
enseignants.lumni.fr



Eduscol est un portail national d'informations et de ressources à destination de tous les personnels.

Il recense des éléments classés par disciplines (lettres, mathématiques, etc.) ou par thématiques (éducation au développement durable, valeurs de la République, etc.). Il propose de nombreux contenus en lien avec le quotidien des agents : protection des données personnelles (RGPD), formations etc., et les évènements qui rythment l'année scolaire (concours, prix etc.).
eduscol.education.fr



La plateforme Canotech propose des webinaires ainsi que de nombreux outils pour alimenter vos pratiques : séquences pédagogiques, dossiers thématiques, tutoriels (podcasts, vidéos).
canotech.fr



En complément de son offre d'enseignement à distance, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) propose un panel de ressources pédagogiques en ligne à destination des écoles, collèges et lycées. Avec "Ma Classe à la maison", le CNED offre aussi la possibilité aux enseignants d'organiser des classes virtuelles avec leurs élèves.
cned.fr

La cellule Communication à votre écoute

Parmi vos interlocuteurs au Rectorat, l'équipe de la cellule Communication vous accompagne pour transmettre vos messages et véhiculer vos informations. Pour ce faire, elle dispose d'un éventail de solutions et d'outils.



La cellule Communication à votre écoute



NOTRE ÉCOLE GUYANE

Cette lettre est un outil clé pour mettre en avant vos actions et participer à la dynamique éducative en Guyane.

La lettre d'information externe permet de renforcer la diffusion de l'information et de valoriser les actions, projets et actualités des services et établissements scolaires du territoire. La Région Académique de Guyane vous présente sa **lettre d'information "Notre Ecole Guyane"**, qui met en lumière les initiatives et les projets éducatifs menés au sein de notre région.

"Notre Ecole Guyane" a pour objectif de :

- Partager les actions et projets des établissements scolaires,
- Informer sur les évolutions du système éducatif en Guyane,
- Promouvoir les partenariats locaux et les initiatives territoriales.

Si vous souhaitez que l'on parle de votre établissement, des projets, des réussites de vos élèves ou encore de vos événements à venir, contactez notre journaliste :

louise.garcia@ac-guyane.fr

L'équipe Communication met tout en oeuvre pour vous satisfaire afin de :

- Mettre en lumière vos actions ;
- Valoriser une action organisée dans votre école ou votre service ;
- Tenir à jour vos pages web académiques ;
- Inviter des médias à vos événements (ou transmettre leurs coordonnées) ;
- Vous conseiller à savoir comment répondre aux sollicitations d'un journaliste ;
- Comprendre ou gérer les droits à l'image ;
- Former à la communication institutionnelle (rédaction de messages, gestion de crise...)

nous contacter

Vous souhaitez **valoriser vos actions** ? Transmettez-nous les informations sur :

communication@ac-guyane.fr

nous contacter

Vous souhaitez **intégrer du contenu web** ? Transmettez-nous les informations sur :

webmestre@ac-guyane.fr

La Division des Systèmes d'Information (DSI)

La Division des Systèmes d'Information (DSI) est dirigée par une cheffe de division et pilotée par l'adjoint au secrétaire général d'Académie – directeur de région académique des systèmes d'information.

Les services offerts par la DSI sont de trois niveaux :



EXTERNE

(pour tous les agents enseignants ou non)

- identité numérique, messagerie académique, portail ARÉNA,
- hébergement des sites web (sauf le site institutionnel), assistance de niveau 1 ou 2.



INTERNE

(pour tous les personnels des services académiques)

- gestion et fourniture des matériels informatiques,
- connexion réseau,
- téléphonie (fixe et/ou mobile),
- annuaire interne,
- applications métiers,
- assistance bureautique,
- + les services externes.



EPLE

(pour tous les personnels administratifs et de direction des EPLE)

- maintenance des serveurs parefeu établissement,
- gestion du tunnel privé virtuel (VPN) assistance métiers,
- + les services externes
- applications métiers.

Les équipes d'assistance aux EPLE et de la bureautique doivent être sollicitées via les plateformes de ticketing dédiées.



POUR CONTACTER LA DSI, VOICI LES ADRESSES :

DIRECTION

dsi@ac-guyane.fr

DIRECTION ET ASSISTANTE BUDGÉTAIRE

facturation.dsi@ac-guyane.fr

BUREAU DE L'HÉBERGEMENT WEB & APPS

wat@ac-guyane.fr

L'ÉQUIPE EN CHARGE DE COLIBRIS

colibris.ref-technique@ac-guyane.fr

L'ÉQUIPE EN CHARGE DE L'OTP

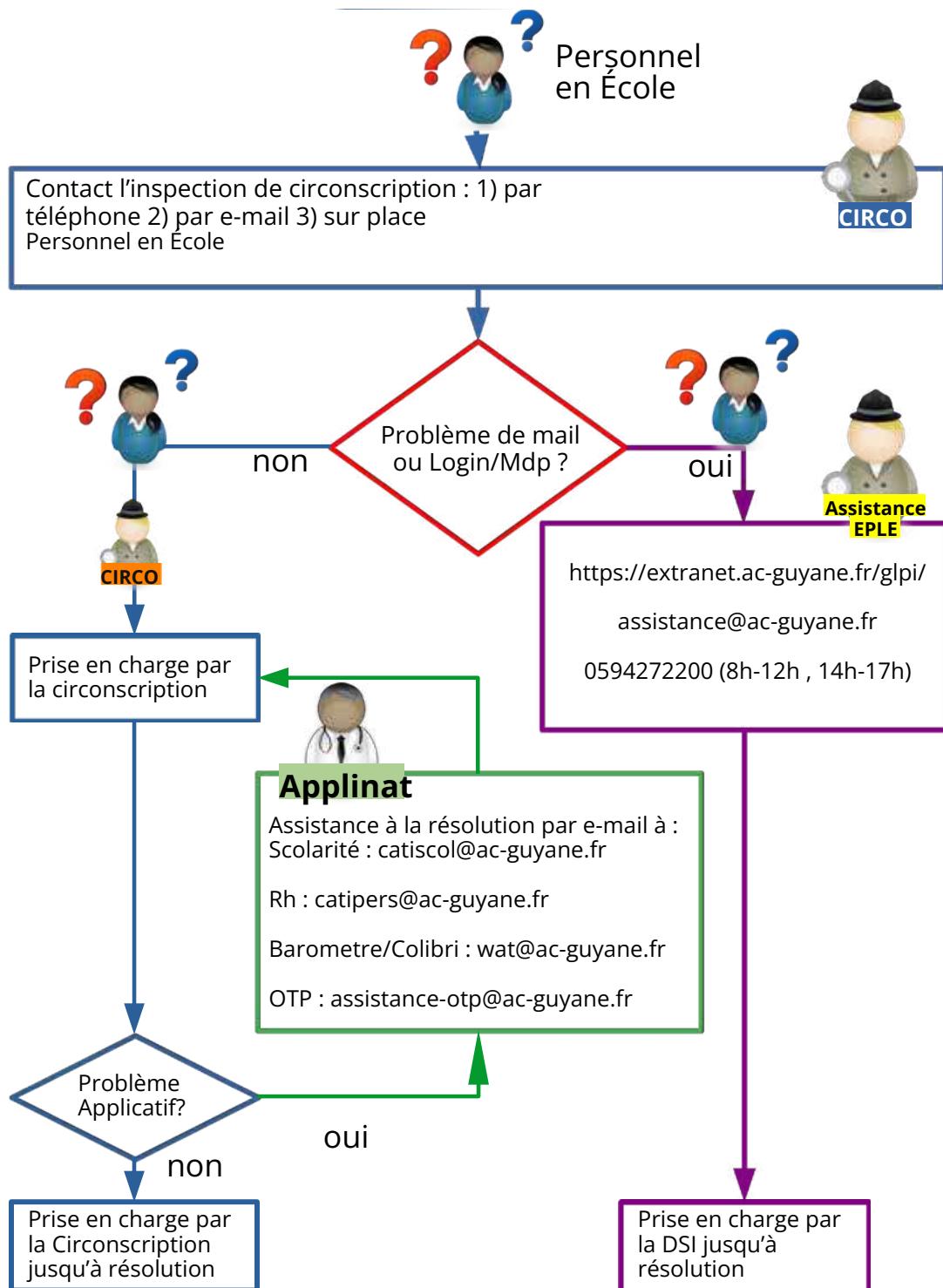
assistance-otp@ac-guyane.fr

EN CHARGE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

RSSI@ac-guyane.fr

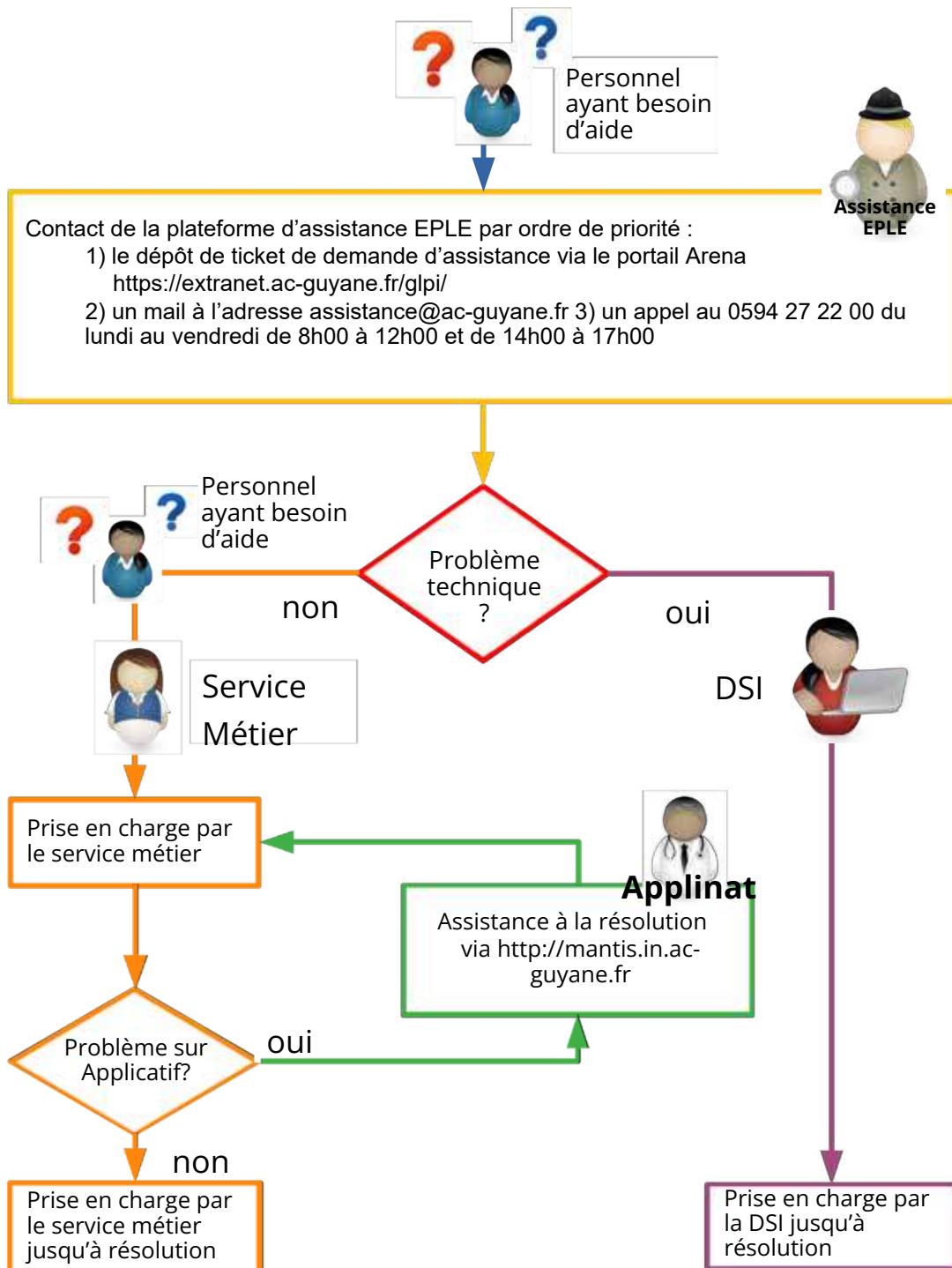
L'équipe de la DSI vous propose trois protocoles d'assistance afin de mieux appréhender les démarches d'application.

La Division des Systèmes d'Information (DSI)



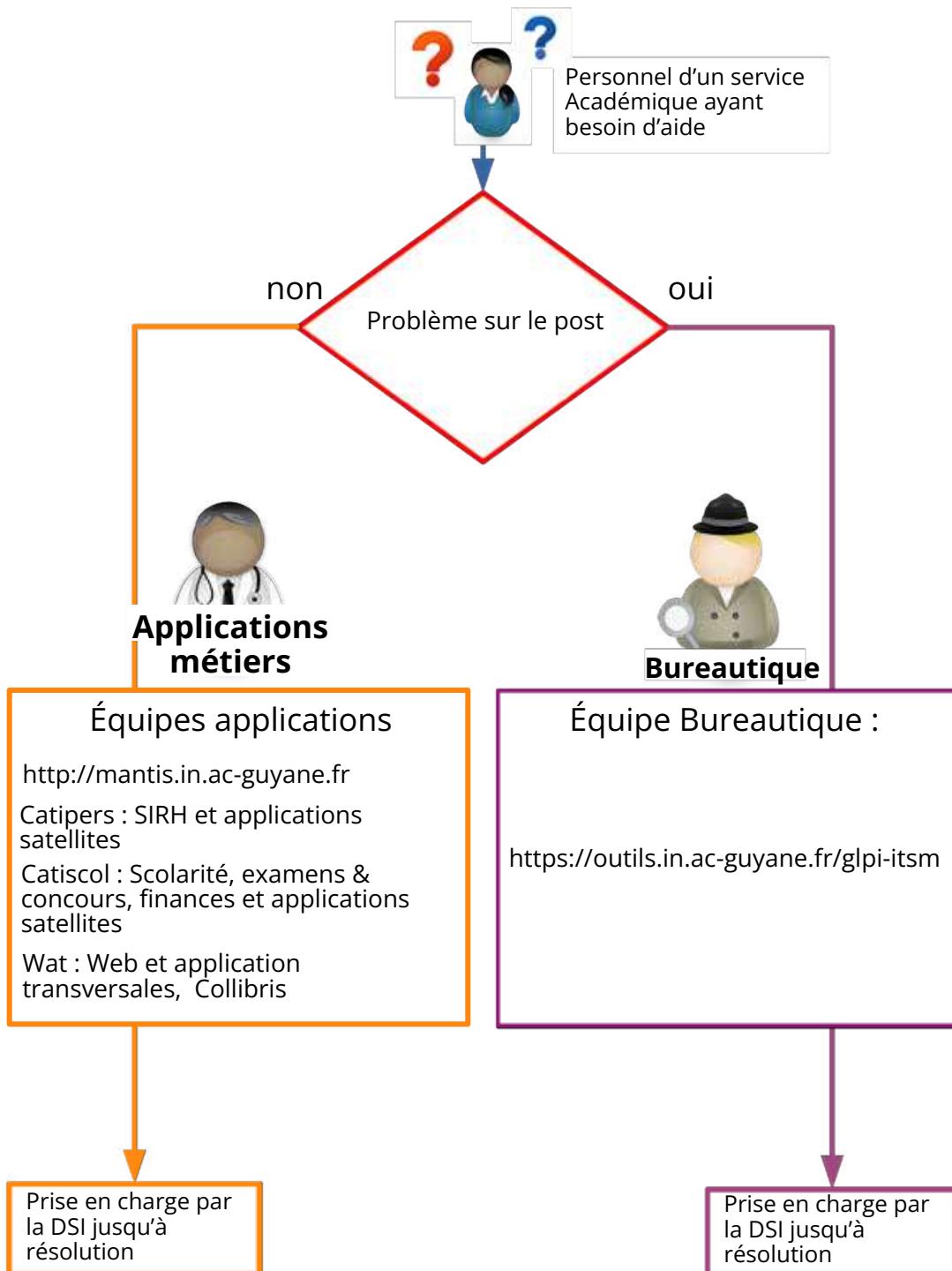
La Division des Systèmes d'Information (DSI)

PROTOCOLE D'ASSISTANCE LIÉ AUX APPLICATIONS MÉTIERS



La Division des Systèmes d'Information (DSI)

PROTOCOLE D'ASSISTANCE LIÉ AUX SERVICES ACADEMIQUES





**DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET
ÉDUCATIVES À VOTRE DISPOSITION**



La lutte contre le harcèlement entre élèves

Une priorité nationale et académique

L'école doit être un lieu de confiance, de respect et de bien-être pour tous les élèves. Le harcèlement, qu'il soit verbal, physique, psychologique ou en ligne (cyberharcèlement), compromet ces valeurs fondamentales.

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité du ministère de l'Éducation nationale. L'Académie de Guyane met en œuvre une politique ambitieuse pour prévenir, repérer et traiter les situations de harcèlement, en mobilisant l'ensemble des acteurs : personnels éducatifs, familles, élèves, associations et institutions partenaires.

Repérer les signes d'alerte

Les signes du harcèlement peuvent être discrets mais persistants :

- isolement soudain ou perte d'amis,
- baisse des résultats scolaires,
- anxiété, troubles du sommeil ou somatisations,
- changement d'attitude (silence, irritabilité, repli sur soi),
- usage excessif ou évitement des réseaux sociaux.



Le programme pHARe

L'académie déploie le programme national pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), structuré autour de 8 piliers d'action :

- **Mesurer** le climat scolaire.
- **Prévenir** les faits de harcèlement.
- **Former** l'ensemble de la communauté éducative.
- **Intervenir** efficacement en cas de situation signalée.
- **Associer** les parents et les partenaires extérieurs.
- **Mobiliser** les instances de vie scolaire (CVC, CVL, CESC).
- **Suivre et évaluer** les actions menées.
- **Mettre à disposition** des ressources pédagogiques et numériques.

Agir et accompagner

Face à une situation suspectée ou avérée, plusieurs leviers sont mobilisés :

- **Informer et sensibiliser** : interventions dans les classes, campagnes « Non au harcèlement », formation des équipes éducatives.
- **Impliquer les élèves** : constitution d'équipes d'Ambassadeurs contre le harcèlement, acteurs du changement dans leurs établissements.
- **Intervenir rapidement** : écoute, évaluation, médiation et accompagnement des victimes comme des auteurs.
- **Soutenir les familles** : orientation vers les dispositifs d'aide et relais associatifs.

RESSOURCES ET NUMÉROS UTILES

3020 : numéro national « Stop Harcèlement » (appel gratuit).

3018 : numéro d'urgence pour le cyberharcèlement, accessible 7j/7.

Site e-Enfance : accompagnement en ligne et signalement sécurisé.

Contact académie : Olivia Fourel - olivia.fourel@ac-guyane.fr

Les compétences psychosociales

Les compétences psychosociales : un levier pour apprendre et vivre ensemble

Les compétences psychosociales, telles que définies par l'Organisation Mondiale de la Santé, désignent la capacité à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Elles se regroupent en trois grandes familles :



COGNITIVES :
Esprit critique, prise de décision,
résolution de problèmes



ÉMOTIONNELLES :
Connaissance et gestion des
émotions, estime de soi, stress



SOCIALES :
Communication,
coopération, empathie

Leur développement favorise le bien-être, la santé mentale, un climat scolaire positif ainsi que les apprentissages. Elles sont reconnues comme un levier éducatif majeur pour prévenir les violences, lutter contre le harcèlement et le décrochage scolaire, et promouvoir la réussite de tous.

Un déploiement académique structuré et progressif

Le déploiement des compétences psychosociales constitue **une ambition forte du projet académique 2024-2027** : faire des CPS un levier durable de réussite et de bien-être scolaire. L'académie a fait le choix d'inscrire les CPS au cœur de sa stratégie éducative. Le pilotage est assuré par une référente académique aux compétences psychosociales, chargée de déployer la stratégie académique, de mettre en place les formations, de proposer des projets adaptés aux contextes locaux et d'accompagner leur mise en œuvre sur le terrain auprès des équipes.

Une équipe académique de formateurs pluridisciplinaire a été constituée et formée par une formatrice ayant suivi la formation nationale CPS afin de garantir un déploiement cohérent et de qualité des compétences psychosociales dans l'ensemble de l'académie.

Le rôle de la référente académique aux CPS

- Définir et piloter la stratégie académique
- Constituer et animer une équipe de formateurs
- Coordonner les formations sur l'ensemble du territoire
- Accompagner les équipes sur le terrain
- Impulser des projets CPS innovants
- Suivre, évaluer et valoriser les actions

Ce rôle transversal permet de relier politiques éducatives, besoins de terrain et ressources humaines.



Les compétences psychosociales

Les grands axes de déploiement

Formations continues pour tous les personnels éducatifs, sociaux de santé et de direction.

Accompagnement de projets d'établissement intégrant les CPS.

Soutien à l'usage d'outils validés scientifiquement, adaptés à chaque contexte.

Développement d'une culture commune favorisant l'interprofessionnalité et le travail en réseau.

Dans le 1er degré : de la maternelle petite section au CM2

Une formation en binôme est proposée dans toutes les écoles (direction + enseignant référent). Chaque binôme accompagne son équipe vers l'autonomie dans la mise en œuvre des CPS. Cette démarche ne constitue pas une charge de travail supplémentaire : elle apporte des outils concrets pour améliorer le climat de classe, renforcer la cohésion et soutenir les apprentissages.

Objectifs de la formation des binômes (directeurs / enseignants référents CPS) :

- Comprendre les fondamentaux des CPS
- Sensibiliser les équipes
- Instaurer des rituels matinaux positifs
- Animer des jeux collaboratifs
- Soutenir la mise en œuvre autonome
- Élaborer un plan d'action CPS pour l'école

Dans le 2nd degré et les services

Des formations continues, des accompagnements d'équipe et expérimentations sont proposés aux établissements, en lien avec la référente académique. Des outils validés scientifiquement et des ressources pédagogiques sont également mis à disposition.

Objectifs de la démarche CPS dans le second degré :

- Faire connaître et comprendre les CPS à toutes les équipes
- Intégrer les CPS dans les pratiques pédagogiques, éducatives et les projets d'établissement
- Favoriser une dynamique d'équipe et l'interprofessionnalité
- Soutenir l'expérimentation d'outils adaptés aux collèges et lycées
- Renforcer l'autonomie, l'estime de soi et l'engagement des élèves dans la vie scolaire

! nous contacter

RÉFÉRENTE ACADEMIQUE -
COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS)
Lisa Robert
lisa.robert@ac-guyane.fr

La prévention et la lutte contre l'illettrisme

L'Académie de Guyane fait face à une problématique avérée d'illettrisme, avec un taux de jeunes en Difficultés De Lecture (DDL) significativement supérieur à la moyenne nationale. Ce constat impose une **action déterminée, coordonnée et adaptée au contexte linguistique et socioculturel du territoire**. L'académie déploie ainsi une stratégie ambitieuse, progressive et contextualisée pour prévenir l'illettrisme dès les premières années de scolarisation et accompagner chaque élève vers la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Renforcement des apprentissages fondamentaux

La priorité est donnée à la maîtrise des fondamentaux dès la maternelle, notamment dans les domaines de la lecture, du français et des mathématiques. Une attention particulière est portée au développement d'une approche spécifique du Français langue de scolarisation (FLSCO), essentielle dans un territoire caractérisé par un fort plurilinguisme.

Le suivi des acquis des élèves s'appuie sur plusieurs outils : les évaluations nationales (repères), les tests réalisés dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ainsi que des évaluations continues mises en place par un comité de pilotage académique (COPIL illettrisme).

Formation des enseignants et des formateurs

Le développement professionnel des personnels constitue un levier fondamental de cette stratégie. **En 2024-2025, quatorze formations thématiques (FIL - Formations sur la prévention de l'illettrisme) ont été réalisées, visant 225 stagiaires.**

Ces actions seront poursuivies en 2025-2026 dans douze collèges identifiés comme prioritaires, principalement dans les bassins de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni.

Les formations proposées abordent notamment :



le diagnostic de fluence en lecture



des parcours lecture « clés en main »



la différenciation pédagogique à destination des petits lecteurs



des parcours de formation de formateurs, en partenariat avec l'École académique de la formation continue (EAFC) et l'Alliance Française



! nous CONTACTER

RÉFÉRENTE LUTTE CONTRE
L'ILLETRISME
Mariam Koita
mariam.koita@ac-guyane.fr

Les valeurs de la République

Un socle pour vivre ensemble

L'École est un lieu central de transmission des valeurs qui fondent notre République : indivisibilité, laïcité, démocratie, liberté, égalité, fraternité. Ces principes ne sont pas de simples mots : ils structurent la vie scolaire, le règlement intérieur, les relations entre tous les membres de la communauté éducative et s'incarnent au quotidien.

Pourquoi ces valeurs ?

- Parce qu'elles contribuent à un bon climat scolaire : le respect des règles, le sens partagé d'un collectif, la reconnaissance de la différence renforcent la sérénité dans les établissements.
- Parce que chaque personne à l'École contribue au bien commun, et qu'il est essentiel de comprendre que la liberté s'inscrit dans le cadre de la loi.
- Parce que la laïcité, valeur essentielle, garantit à chacun le droit de penser et de croire librement, en sécurisant l'École de toute emprise politique, religieuse ou idéologique.

Comment cela se décline concrètement dans l'académie ?

- Une « **équipe académique Valeurs de la République** » est mobilisée : elle intervient en soutien dans les établissements, notamment en situation difficile, apporte appui pédagogique, disciplinaire, réglementaire.
- Un **plan national de formation majeur pour tous les personnels** a été lancé, incluant des modules en ligne, des guides pédagogiques, des ressources historiques et critiques pour aborder les notions comme la laïcité, l'égalité filles-garçons, l'antiracisme, l'esprit critique.

Les actions éducatives proposées

- Expliciter et donner sens au règlement intérieur de l'établissement, pour que chacun comprenne le cadre commun.
- Enseigner le pluralisme des opinions et des convictions, développer l'esprit critique à partir des savoirs fondamentaux et de la culture.
- Prévenir les discriminations (racisme, antisémitisme, sexism, LGBTphobie...), appliquer une politique de tolérance zéro face au harcèlement.
- Mettre en œuvre le parcours citoyen de l'élève (via l'EMC – enseignement moral et civique – et l'éducation aux médias et information(EMI)).
- Valoriser des cérémonies républicaines, des concours et la participation de la communauté éducative (élèves, familles, personnels).

! nous CONTACTER

RÉFÉRENTE VALEURS DE LA
RÉPUBLIQUE

Marie-Line Louisor

marie-line.louisor@ac-guyane.fr

Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances

REP, REP+ et CLA dans l'Académie de Guyane

L'Académie de Guyane met en œuvre des dispositifs structurants pour garantir l'égalité des chances à tous les élèves, en particulier dans les territoires les plus fragiles :

- Les **réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)** renforcent les moyens pédagogiques, la réduction des effectifs et l'accompagnement des élèves.
- Les **Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)** ciblent des établissements exposés à des défis spécifiques et mobilisent des ressources pour des projets locaux.
Site web : guyane.snuep.fr
- Le **dispositif Cordées de la Réussite** complète ces actions : il crée des liens entre établissements d'enseignement supérieur ou secondaires et collèges/lycées « encordés » pour favoriser l'orientation et l'ambition de tous.

Chiffres clés

Dans l'académie, environ 90 % des écoliers et 88 % des collégiens sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire (REP+) à la rentrée 2022.

Quelques établissements

- Collège Léopold Héder (Montsinéry-Tonnegrande) : collège tête de réseau REP+ depuis la rentrée 2024.
- Diverses écoles primaires de la commune de Montsinéry-Tonnegrande (dont École Charlotte Boloré) sont également labellisées REP+.
- Le dispositif Cordées prévoit plusieurs « têtes de cordée » et une quarantaine d'établissements « encordés » dans l'académie, avec plus de 2 900 élèves bénéficiaires à la rentrée 2022-2023.

Pourquoi ces dispositifs ?

- Réduire les inégalités territoriales et sociales : concentrer des moyens renforcés dans les zones les plus fragiles.
- Favoriser les parcours d'études et d'insertion : par l'orientation, la culture, l'ouverture aux métiers, l'accompagnement renforcé.
- Dynamiser l'engagement des familles, des équipes et des partenaires : projets éducatifs, tutorat, mentorat, actions culturelles.

« Garantir à chaque élève, quel que soit son lieu de vie ou son origine sociale, l'accès à une éducation de qualité et l'ouverture vers un avenir choisi. »

L'école inclusive

Assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves

L'École inclusive vise à accueillir chaque élève dans sa singularité et à lui offrir un parcours scolaire adapté à ses besoins. Elle s'appuie sur une coopération entre les familles, les équipes éducatives et le secteur médico-social pour garantir une scolarisation de qualité à tous.

Un dialogue renforcé avec les familles



Écoute et accompagnement



Simplification des démarches



Entretien d'accueil personnalisé



Orientation claire

Des parcours de scolarisation personnalisés

- Plus de 400 000 élèves en situation de handicap scolarisés, accompagnés par 125 000 AESH (+35 % depuis 2017).
- Dispositifs inclusifs étendus : 1 300 ULIS, 115 UEMA (autisme maternelle), 99 UEEA/DAR (autisme élémentaire).
- Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) généralisés à tout le territoire.
- Commission d'affectation pour chaque élève sans solution de scolarisation.

Des moyens et un accompagnement renforcés

- Revalorisation et progression automatique des carrières des AESH, +4 000 ETP en 2022, et prise en charge partielle de la mutuelle.
- Déploiement de 166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation et +1 400 places en SESSAD.
- Coopération accrue avec le secteur médico-social et déploiement d'outils numériques (Livre de parcours inclusif) pour simplifier les suivis et échanges avec les MDPH.

Une formation soutenue pour les personnels

- **Formation initiale** : 25 h sur l'école inclusive pour les enseignants, 60 h pour les AESH.
- **Formation continue** : +150 % de stages nationaux depuis 2017.
- **Formation spécialisée** : création du CAPPEI (Certificat d'Aptitude aux Pratiques de l'Éducation Inclusive), accessible aussi par la VAE.
- **Ressources disponibles sur Cap École Inclusive, Éduscol et les sites académiques.**



A photograph showing two men from a side-on perspective, looking down at a board game on a table. The man on the right has grey hair and is wearing a light blue long-sleeved shirt. The man on the left is wearing glasses and a dark purple polo shirt. A small portion of a purple network graphic is visible on the left edge of the frame.

LES INFOS PRATIQUES



Annuaire du Rectorat

DIRECTION

	RECTEUR
	0594 27 19 07
	recteur@ac-guyane.fr
	CABINET DU RECTEUR
	0594 27 19 07
	cabinet@ac-guyane.fr
	DIRECTION ACADEMIQUE ADJOINTE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE (DAASEN)
	0594 27 21 70
	ia-daasen@ac-guyane.fr
	CELLULE COMMUNICATION
	0594 27 19 07
	communication@ac-guyane.fr
	ANTENNE RECTORAT DE L'OUEST
	0594 27 95 40
	rectorat.antenne-ouest@ac-guyane.fr

	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)
	0594 27 19 49
	sg@ac-guyane.fr
	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)
	0594 27 20 22
	drh@ac-guyane.fr
	ÉCOLE ACADEMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)
	0594 27 20 00
	eafcg_direction@ac-guyane.fr
	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES (SAJ)
	0594 27 20 00
	saj@ac-guyane.fr

SERVICES ADMINISTRATIFS

o Direction des Moyens de l'Organisation Scolaire

	0594 27 19 49
	CORPS D'INSPECTION DU 2ND DEGRÉ (IA-IPR ET IEN ET-EG)
	0594 27 22 31
	monique.boston@ac-guyane.fr
	DIVISION DES ORGANISATIONS SCOLAIRES (DOS)
	0594 27 20 00
	dos@ac-guyane.fr
	DIVISION DE LA VIE SCOLAIRE (DIVISCO)
	0594 27 20 00
	divisco@ac-guyane.fr

	sga@ac-guyane.fr
	DIVISION DES BUDGETS, DES ACHATS ET DE LA PERFORMANCE (DBAP)
	0594 27 20 00
	daf@ac-guyane.fr
	SERVICE RÉGIONAL DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (SREES)
	0594 27 20 00
	srees@ac-guyane.fr

o Direction des Ressources Humaines (DRH)

	0594 27 20 22
	DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ (DPE1)
	0594 27 20 64
	dpe1@ac-guyane.fr

	drh@ac-guyane.fr
	DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ (DPE2)
	0594 27 20 50
	dpe2@ac-guyane.fr

Annuaire du Rectorat

o Direction des Ressources Humaines (DRH)

	DIVISION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS TECHNIQUES ET ENCADREMENT (DPAET)
	0594 27 20 00
	dpaet@ac-guyane.fr
	SERVICE DE LA COORDINATION PAIE
	0594 27 20 00
	coordination-paie@ac-guyane.fr
	SERVICE ATTRACTIVITÉ MOBILITÉ PROXIMITÉ (AMP)
	0594 27 20 00
	amp@ac-guyane.fr

	DIVISION DES PENSIONS ET CONGÉS LONGS (DPCL)
	0594 27 20 00
	dpcl@ac-guyane.fr
	DIVISION DES ORGANISATIONS SCOLAIRES ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (DOSEP)
	0594 27 20 00
	dosep@ac-guyane.fr

o Direction de l'Expertise et Fonctions Support (DEFS)

	0594 27 20 22
	DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEC)
	0594 27 20 00
	dec@ac-guyane.fr

	defs@ac-guyane.fr
	DIVISION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET LA LOGISTIQUE (DAGL)
	0594 27 20 00
	dagl@ac-guyane.fr

o Direction des Systèmes d'Information (DSI)

	0594 27 19 49
	DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)
	0594 27 22 10
	dsi@ac-guyane.fr

	drasi@ac-guyane.fr
	SERVICE DE STATISTIQUE ACADEMIQUE (SSA)
	0594 27 20 00
	ssa@ac-guyane.fr

SERVICES

	SERVICE ACADEMIQUE D'INFORMATIONS ET D'ORIENTATION MISSION POUR LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (SAIO-MLDS)
	0594 27 20 62
	saio@ac-guyane.fr
	CENTRE ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE (CASNAV)
	0594 27 20 00
	casnav@ac-guyane.fr
	EQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ (EMS)
	0594 27 20 00
	ems@ac-guyane.fr

	SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES (SSFE)
	0594 27 20 00
	ssfe@ac-guyane.fr
	INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)
	0594 27 20 00
	isst@ac-guyane.fr
	RISQUES MAJEURS (RM)
	0594 27 20 00
	coordo.risquesmajeurs@ac-guyane.fr

Numéros utiles

SERVICES

PÔLE MÉDICO SOCIAL (PMS)	SERVICE DE PRÉVENTION ET SUIVI DES PERSONNELS (SPSP)
0594 27 21 24	0594 27 20 00
secretariat.medical@ac-guyane.fr	spsp@ac-guyane.fr
CELLULE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CSST)	UNSS
0594 27 21 61	0694 23 34 41
cellule.csst@ac-guyane.fr	unssguyane97300@gmail.com
CONSEIL MOBILITÉ CARRIÈRE (CMC)	CONSEILLER ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE (CT EVS)
0594 27 19 82	0594 27 21 77
cmc@ac-guyane.fr	pvs@ac-guyane.fr
SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)	CELLULE ARCHIVES (CA)
0594 27 20 00	0594 27 20 46
ien.sh@ac-guyane.fr	archives@ac-guyane.fr

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ACADEMIQUE

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (DRAFPIC)	DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE VIE LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE (DAVLC)
0594 27 20 00	0594 27 20 00
dafpic@ac-guyane.fr	davlc@ac-guyane.fr
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE NUMÉRIQUE EDUCATIF (DRANE)	DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DRAVA)
0594 27 20 00	0594 27 20 00
dane@ac-guyane.fr	dava@ac-guyane.fr
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DRAEIC)	DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE INFORMATION ET ORIENTATION (DRAIO)
0594 27 20 00	0594 27 20 62
dareic@ac-guyane.fr	csaio@ac-guyane.fr
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE ACTION CULTURELLE (DRAAC)	
0594 27 20 00	
daac@ac-guyane.fr	

Numéros utiles

ÉDUCATION

UNIVERSITÉ DE GUYANE - PÔLE UNIVERSITAIRE	CNAM GUYANE
0594 27 92 10	0594 30 56 70
2091 route de Baduel, Site Troubiran - BP 6001, 97306 Cayenne	8, rue François Arago, 97300 Cayenne
INSPE (INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION)	AUTONOME DE SOLIDARITÉ
05 94 27 27 00	0594 28 96 47
2091 route de Baduel, Site Troubiran - BP 6001, 97306 Cayenne	Rue Edouard Auguste-Etienne, 97300 Cayenne
IUT DE KOUROU	M.A.E.
0594 32 80 00	0594 31 54 96
Avenue Bois Chaudat - BP 725, 97310 Kourou	39, rue Lieutenant Goinet, 97300 Cayenne
DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ONISEP	RÉSEAU GRETA DE GUYANE
0594 28 64 50	greta-gipfcip-guyane.fr
Boulevard de la République, 97300 Cayenne	Cayenne : greta.centreestguyane@wanadoo.fr
CANOPÉ GUYANE	0594 35 11 68
0594 28 91 60	Kourou : gretaouest@ac-guyane.fr
16, bd de la République - BP 5010, 97305 Cayenne	0594 32 26 15
	Saint-Laurent : gretaouest@ac-guyane.fr
	0594 32 26 15

SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER ANDRÉE ROSEMONT	MGEN
0594 39 50 50	0821 01 19 73
Rue des Flamboyants BP 6006, 97306 Cayenne	2844, route Montabo, 97300 Cayenne
HÔPITAL PRIVÉ SAINT-PAUL	INSTITUT PASTEUR
0899 03 49 75	greta-gipfcip-guyane.fr
2068 Route de Cayenne, 97323 Cayenne	Cayenne : 23, avenue Louis Pasteur
CENTRE DE SANTÉ GUYANAIS - CLINIQUE VÉRONIQUE	0594 29 26 00
0594 28 10 10	Kourou : Centre Médico Chirurgical de Kourou, Avenue Victor Hugo
1453 route de Baduel, 97300 Cayenne	0594 32 76 76
SAMU SOCIAL DE L'ILE DE CAYENNE - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION	Saint-Laurent-du-Maroni : Centre Hospitalier Franck JOLY, Avenue du Général de Gaulle
0594 31 26 82	0594 34 88 88
Lot Calimbé 3, 97300 Cayenne	Saint-Elie : Centre Hospitalier, Le Bourg
	0899 03 67 33

Numéros utiles

TRANSPORT

	TRANSPORT INTERURBAIN DE LA GUYANE (TIG)		0594 28 93 20		Rue Thiès Place des Palmistes Cayenne		AÉROPORT FELIX EBOUÉ		0594 29 97 70		Air Caraïbes		N° à tarif spécial : 0 820 835 835
											Air France		N° à tarif spécial : 0820 82 08 20
											Air France		0594 29 36 30

VIE QUOTIDIENNE

	SOCIÉTÉ GUYANAISE DES EAUX (SGDE)		0594 28 49 00		EDF GUYANE		0594 30 95 95
	Agence de Cayenne		0594 28 49 00		Agence de Cayenne		0594 30 95 95
	Agence de Kourou		0594 32 04 17		Agence de Kourou		0594 32 10 73
	Agence de Saint-Georges-de-l'Oyapock		0594 37 01 70		Agence du Maroni		0594 34 12 13
	Agence de Saint-Laurent-du-Maroni		0594 34 10 66				
	Agence de Sinnamary		0594 34 54 22				

SITES DE RÉFÉRENCE

	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
	education.gouv.fr
	Le portail des professionnels de l'éducation
	eduscol.education.fr
	PORTAIL ARENA
	arena.ac-guyane.fr
	MON PORTAIL RH
	https://monportailrh.education.gouv.fr/

Annuaire des collèges

COMMUNE	COLLÈGE	CHEF D'ÉTABLISSEMENT	SG D' EPLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL
APATOU	MA AIYE	Mme Alice JOSEPH	Mme Ketty PARFAIT	11 rue François Mitterrand	0594 34 90 00	ce.9730337D@ac-guyane.fr
CAMOPI	PAUL SUITMAN	M. Mohand Ouali SAHNOUNE	Mme Mathilde TATOU / M. Marvin RENAUD	Bourg CAMOPI	0694 29 06 08	ce.9730451C@ac-guyane.fr
CAYENNE	AUXENCE CONTOUT	Mme Valérie MAGNE	Mme Aurélie DEBOISVILLIERS	Bd de la République	0594 29 39 00	ce.9730020J@ac-guyane.fr
	EUGENE NONNON	Mme Nathalie ATTICOT	M. Roland DARCHEVILLE	22, Avenue Léopold Héder	0594 31 40 44	ce.9730130D@ac-guyane.fr
	GERARD HOLDER	M. Jean-Marie COULIBALY	Mme Magalie REIVAX	Rocade de Zéphir	0594 30 14 95	ce.9730083C@ac-guyane.fr
	JUSTIN CATAEYEE	M. Raymond MORDICE	Mme Karina LASCARIES	Domaine de Mont-Lucas Route Tarzan B.P. 330	0594 28 29 50	ce.9730247F@ac-guyane.fr
	PAUL KAPEL	M. Boris PICART	Mme Anne MOGESTERNE	Cité Eau Lisette BP 5014	0594 30 17 10	ce.9730091L@ac-guyane.fr
GRAND SANTI	ACHMAT KARTADINAMA	M. Hervé AUGIER	Mme Angélique NJANFAI	Le Bourg	0594 37 42 77	ce.9730380A@ac-guyane.fr
IRACOUBO	FERDINAND MADELEINE	M. Patrick EXILIE	Mme Nicole BABOUL	27 rue Daniel Amaranthe	0594 34 63 41	ce.9730219A@ac-guyane.fr
KOUROU	HENRI AGARANDE	Mme Léonisse ANTOINETTE	Mme Christina ZULEMARO	Avenue des Iles	0594 32 00 68	ce.9730125Y@ac-guyane.fr
	JOSEPH HO TEN YOU	Mme Sandra SAID-JEREMIE	M. Mario LOUIS	Rond-point du Bois Diable	0594 32 37 70	ce.9730483M@ac-guyane.fr
	OMEBA TOBO	Mme Jeanne SOLIS	Mme Patricia CHOCHO	Rue Stanislas Léon	0594 22 33 33	ce.9730306V@ac-guyane.fr
	VICTOR SCHOELCHER	Mme Paquerette JEAN-BAPTISTE	M. Cédric GUEGUEN	11, Avenue de Pariacabo	0594 22 07 22	ce.9730237V@ac-guyane.fr
MACOURIA	JUST HYASINE	M. Patrick DESIREE	Mme Rose MACABRE	Bourg de Tonate	0594 38 84 58	ce.9730206L@ac-guyane.fr
	ANTOINE SYLVERE FELIX	M. Karl ABIDOS	Mme Brigitte MONFORT	Rue Papaye Biche	0594 25 01 75	ce.9730374U@ac-guyane.fr
MANA	LEO OTHILY	Mme Mylene BARRUE	Mme Corine SIONG	3 Lotissement Koulans	0594 34 80 60	ce.9730192W@ac-guyane.fr
	PAULE BERTHELLOT	Mme Sylvie AZAMA	Mme Maël WEBER	Village Javouhey Rue de la Rivière	0594 34 41 53	ce.9730373T@ac-guyane.fr
MARIPASOUA	GRAN MAN DIFOU	M. Jules VINCENT	M. Charles ANELLI	Avenue Emmanuel Tolinga	0594 37 20 48	ce.9730193X@ac-guyane.fr
MATOURY	CONCORDE - MAURICE DUMESNIL	Mme Claudette NEMORIN	M. Victor HUBERT	Rés. Concorde	0594 25 33 84	ce.9730307W@ac-guyane.fr
	LA CANOPEE	Mme Rachel ROUILLAC	Mme Chantal NEPERT	Chemin Morthium	0594 35 76 22	ce.9730182K@ac-guyane.fr
	LISE OPHION	M. Félix GRISON	Mme Marlène GRENAUDIN	Quartier Balata Ouest	0594 25 11 50	ce.9730218Z@ac-guyane.fr
MONTSINERY - TONNEGRANDE	MONTSINERY	Mme Evelyne BONNET	Mme Julie CLET	Lieu dit des Savanes de Montsinéry	0594 44 80 84	ce.9730587A@ac-guyane.fr
PAPAICHTON	CAPITAINE CHARLES TAFANIER	M. Mustapha DRISI	Mme Gisèle BLAKAMAN	Le Bourg	0594 37 10 01	ce.9730381B@ac-guyane.fr
REMIRE- MONTJOLY	AUGUSTE DEDE	Mme Roseline SALPETRIER	Mme Esthie KAYAMARE	Boulevard Dr Edmard Lama	0594 25 51 51	ce.9730179G@ac-guyane.fr
	REEBERG NERON	M. Marc TAILLANDIER	Mme Carole POLYDORE	Avenue Gustave Charleray	0594 29 39 00	ce.9730370P@ac-guyane.fr
	CLG III	M. Vincent FRIGERE	M. Eddy MOURIESSE	Eco Quartier Georges Othily - 7 avenue L.G. Damas		ce.9730598M@ac-guyane.fr
ST-GEORGES- DE-L'OYAPOCK	CHLORE CONSTANT	M. Dominique MARQUER	M. Amos LUCAS	406 RN2	0594 .37.02.09	ce.9730173A@ac-guyane.fr
REGINA	ANNEXE PIERRE ARDINET	M. Dominique MARQUER		Route Nationale 2	0594 .37.07.62	ce.9730452D@ac-guyane.fr
ST-LAURENT- DU-MARONI	ALBERT LONDRES	M. Marc-Philippe MONGIS	M. Thierry VINET	6 avenue Paul Castain	0594 34 09 50	ce.9730248G@ac-guyane.fr
	ARSENÉ BOUYER D'ANGOMA	Mme Estelle ROBO	M. Mickaël MOUTOUSSAMY	Route de Saint-Maurice	0594 34 90 26	ce.9730394R@ac-guyane.fr
	EUGENIE TELL-EBOUË	Mme Catherine MAKON- MAKON	Mme Laurence LETER	2, rue Félix Eboué	0594 34 74 30	ce.9730110G@ac-guyane.fr
	LEODATE VOLMAR	Mme Chantale CREUGNET	Mme Ghislaine PIERRE- LOUIS	Rue Edgard Milien	0594 34 26 53	ce.9730348R@ac-guyane.fr
	VI	M. Jérôme BONNET	M. Soilihi SALIME	9049 rue Christophe Colomb	0594 46 53 37	ce.9730570G@ac-guyane.fr
	PAUL JEAN-LOUIS	M. Guillaume POULAIN	M. Stanislas FONLUPT	Avenue Paul Castaing	0594 34 03 50	ce.9730329V@ac-guyane.fr
SINNAMARY	ELIE CASTOR	Mme Véronique PIGREE	Mme Sarah SAINT AUDRE	Cité Nouvelle	0594 34 53 97	ce.9730145V@ac-guyane.fr

Annuaire des lycées

COMMUNE	LYCÉE	CHEF D'ÉTABLISSEMENT	SG D'EPLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL
CAYENNE	FELIX EBOUE	M. Dominique BACHELOT	Mme Laurence COUSIN	Rocade Sud	0594 29 65 80	ce.9730001N@ac-guyane.fr
	MAX JOSEPHINE	M. Marc LEVASSEUR	Mme Shalinie KALLOE	Avenue Voltaire	0594 25 39 66	ce.9730003R@ac-guyane.fr
	JEAN-MARIE MICHOTTE	M. David FRANCOIS	M. Réginald CAËL	Bd de la République	0594 28 11 11	ce.9730094P@ac-guyane.fr
	MELKIOR-GARRE	Mme Christine LANNUZEL	M. Xavier PORCEDDA	Route de Montabo	0594 29 78 20	ce.9730309Y@ac-guyane.fr
KOUROU	ELIE CASTOR	M. Jonathan BAYART	Mme Marguerite KOUDAYA	1 allée Boulevard Bellony	0594 22 36 94	ce.9730308X@ac-guyane.fr
	GASTON MONNERVILLE	Mme Marie-Françoise ELIZABETH	Mme Valérie GIRARD	Rue du Lycée	0594 32 82 00	ce.9730108E@ac-guyane.fr
MACOURIA	MACOURIA	Mme Octavie TROUILLEFOU-VIOLANES	Mme Sandra TRESORCA	LIEU-DIT PREFONTAINE Rue des Ananas		ce.9730600P@ac-guyane.fr
MANA	LEOPOLD ELFORT	M. Christophe BIGNON	Mme Carolle LOUIS	RD 8 Savane Sarcelles lieu dit Terres rouges	0594 27 80 43	ce.9730421V@ac-guyane.fr
MARIPASOULA	MARIPASOULA	Mme Céline ZULEMARO	M. Bernard NDION OSSIBI	Butte Sophie		ce.9730599N@ac-guyane.fr
MATOURY	BALATA	M. Vincent MARTIN	Mme Valérie ROCA	20 rue du Belvédère	0594 35 07 83	ce.9730514W@ac-guyane.fr
	LARIVOT	M. Stéphan CORNEVAUX	M. David SUHARD	49 lot DALMAZIR.	NC	ce.9730563Z@ac-guyane.fr
REMIRE MONTJOLY	LEON-GONTRAN DAMAS	M. Sébastien BASILE	M. Cléus CETOUTE	Chemin Vidal	0594 25 12 00	ce.9730196A@ac-guyane.fr
	LAMA PREVOT	Mme Michèle MARTIN	Mme Pascale DELHERM	2 boulevard Dr Edmard Lama	0594 29 35 25	ce.9730423X@ac-guyane.fr
ST-GEORGES-DE-L'OYAPOCK	ST GEORGES	M. Dominique MARQUER	M. Christian DADJO	406 RN2	0594 37 02 09	ce.9730572j@ac-guyane.fr
ST-LAURENT-DU-MARONI	BERTENE JUMINER	Mme Karine DEBRUYNE	M. Yann MANDE	Route de Saint Maurice	0594 34 22 00	ce.9730235T@ac-guyane.fr
	LUMINA SOPHIE	M. Moncef M'HAOUECH	M. Myrthe CLOTILDE	3 allée des Buissons Ardens	0594 34 09 40	ce.9730371R@ac-guyane.fr
	RAYMOND TACY	M. Fabrice PALKA	M. Robin PASCAL	4001 avn Gaston Monnerville	0594 27 97 96	ce.9730513V@ac-guyane.fr
	SAINT-LAURENT IV	M. Philippe APATOUT	M. Maxime CRISTINI	37 rue des Tinamous		ce.9730597L@ac-guyane.fr

Annuaire des LGTA et établissements privés sous contrat

COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	CHEF D'ÉTABLISSEMENT	SG D' EPLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL
CAYENNE	CLG EXTERNAT SAINT JOSEPH			15 rue lalouette	0594 28 28 58	ce.9730132F@ac-guyane.fr
	CLG ANNE-MARIE JAVOUHEY			Cité des manguiers	0594 29 64 85	ce.9730479H@ac-guyane.fr
	LPO EXTERNAT SAINT JOSEPH			15 rue lalouette	0594 28 28 58	ce.9730010Y@ac-guyane.fr
	LPOP ANNE-MARIE JAVOUHEY	M. NGOUPAYOU AMOS		Cité des manguiers	0594 29 64 85	ce.9730328U@ac-guyane.fr
MACOURIA	LYCEE AGRICOLE DE MATITI			Savane Matiti, PK 40 2880 Av HENRY KONG	0594 38 76 26	ipa.macouria@educagri.fr
MATOURY	CLG SAINT PIERRE			54 bis route de la distillerie	0594 25 00 13	ce.9730536v@ac-guyane.fr
REMIRE MONTJOLY	CLG SAINTE THERESE			8 rue Homere Clamaran	0594 38 06 35	ce.9730334A@ac-guyane.fr
	LGP SAINTE THERESE			8 rue Homere Clamaran	0594 38 06 35	ce.9730511T@ac-guyane.fr
ROURA	CLG SAINT PAUL			Bourg de Cacao	0594 27 01 50	ce.9730289B@ac-guyane.fr
ST-LAURENT- DU-MARONI	ENS. SCO. CATHOLIQUE CECILE CHEVIET			31 allée des Citronnelles	0594 27 97 13	saint-laurent-dumaroni@ cneap.fr

Glossaire des sigles de l'Éducation nationale

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AED : Assistant d'Éducation

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

AMP : Attractivité Mobilité Proximité

BDE : Bureau des Entreprises

CAEN : Conseil Académique de l'Éducation Nationale

CANOPÉ : Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale

CAS : Commission de l'Action Sociale

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage

CAVL : Conseil Académique de la Vie Lycéenne

CCP : Commission Consultative Paritaire

CESC : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CIR : Compte Individuel de Retraite

CLA : Contrat Local d'Accompagnement

CLEE : Comité Local École-Entreprise

CLG : Collège

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

CNES : Centre National d'Études Spatiales

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COPIL : COmité de PIlotage

CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Écoles

CPS : Compétences psychosociales

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CTG : Collectivité Territoriale de Guyane

CVC : Conseil de Vie Collégienne

CVL : Conseil de Vie Lycéenne

DAAC : Délégation Académique aux Arts et à la Culture

DAASEN : Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale

DAREIC : Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération

DAVLC : Délégation Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne

Glossaire des sigles de l'Éducation nationale

DBAP : Division du Budget Achat et Performance

DNB : Diplôme National du Brevet

DOSEP : Division de l'Organisation Scolaire et de l'Enseignement Privé

DPATE : Division des Personnels Administratifs Techniques et d'Encadrement

DPCL : Division des Pensions et Congés Longs

DPE : Division des Personnels Enseignants

DRAFPIC : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

DRAIO : Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation

DRANE : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif

DRAVA : Délégation Régionale Académique de Validation des Acquis

DRAVLC : Délégation Régionale Académique de la Vie Lycéenne et Collégienne

DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

DSI : Division des Systèmes d'Information

EAC : Éducation Artistique et Culturelle

EAFC : École Académique de la Formation Continue

EIG : Estimation Indicative Globale

EMC : Enseignement Moral et Civique

EMI : Éducation aux Médias et à l'Information

EMS : Équipe Mobile et Sécurité

ENSAP : Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public

EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement

EPSCP : Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

FLSCO : Français Langue de SCOlarisation

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GRETA : Groupement d'Établissements pour la formation des adultes

IA-DASEN : Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

IA-IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional

IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale

IEN-EG : Inspecteur de l'Éducation Nationale - Enseignement Général

IEN-ET : Inspecteur de l'Éducation Nationale - Enseignement Technique

IEN-IO : Inspecteur de l'Éducation Nationale - Information et l'Orientation

Glossaire des sigles de l'Éducation nationale

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

IPP : Incapacité Permanente Partielle

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISST : Inspection Santé Sécurité au Travail

IUT : Institut Universitaire et Technologique

JDC : Journée Défense et Citoyenneté

LGT : Lycée Général et Technologique

LGT : Lycée Général et Technologique Agricole

LP : Lycée Professionnel

LPO : Lycée Polyvalent

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

NUMEN : NUMéro d'identification Éducation Nationale

PAF : Programme Académique de Formation

PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

PMS : Pôle Médico Social

PSC : Protection Sociale Complémentaire

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

REP+ : Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé

RM : Risques Majeurs

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SAEI : Service Académique École Inclusive

SAJ : Service des Affaires Juridiques

SFT : Suplément Familial de Traitement

SPSP : Service de Prévention et Suivi des Personnels

SREES : Service Régional des Etablissements Et de l'Enseignement Supérieur

SRIAS : Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

SSFE : Service Social en Faveur des Élèves

SST : Santé et Sécurité au Travail

STS : Section de Technicien Supérieur

UG : Université de Guyane

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

VAE : Validation des Acquis et des Expériences



Directeur de la publication

Guillaume Gellé, Recteur de région académique de la Guyane

Responsable de l'édition et Conception Graphique

Cellule Communication

Impression

Division des Affaires Générales et de la Logistique

2025-2026

**LE GUIDE PRATIQUE
DES NOUVEAUX PERSONNELS DE L'ACADEMIE**

ac-guyane.fr

